



# Rapport global d'activités 2022

# Préambule

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

# Sommaire

## INFORMATIONS GÉNÉRALES .. 4

Composition .....	4
Les compétences.....	6
Le fonctionnement.....	9
Les moyens et ressources .....	12
Décisions du Conseil Communautaire délibérations 2022 .....	15
Décisions du Bureau Communautaire délibérations 2022 .....	19

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES 20

Développement économique - Tourisme .....	20
Déchets ménagers.....	22
Aménagement de l'espace et de la transition écologique et solidaire .....	26
Natura 2000 .....	33
Enfance - Jeunesse .....	35
Piscine intercommunale.....	49
Maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay.....	53
France Services.....	54
Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art .....	55
Services techniques et bâtiments .....	56
Accueil des Gens du Voyage .....	58
Stratégie de Mutualisation et transfert « eau et assainissement » .....	59
Communication.....	61

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLOM-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants (2022)	Surface (en km <sup>2</sup> )
ANNAY-LA-CÔTE	366	12,92
ANNÉOT	132	6,13
ARCY-SUR-CURE	484	26,33
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	115	18
ASQUINS	304	21,6
ATHIE	135	4,88
AVALLOM	6 682	26,75
BEAUVILLIERS	704	6,21
BLANNAY	107	7,3
BOIS D'ARCY	24	5,48
BROSSES	307	20
BUSSIÈRES	124	11,62
CHAMOIX	103	6,9
CHASTELLUX-SUR-CURE	142	10,55
CHÂTEL-CENSOIR	612	24,6
CUSSY-LES-FORGES	335	13,62
DOMECY-SUR-CURE	391	20,6
DOMECY-SUR-LE-VAULT	89	6,21
ÉTAULES	400	8,89
FOISSY-LES-VÉZELAY	126	5,5
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	139	15,5
GIROLLES	173	16,35
GIVRY	188	8,4
ISLAND	192	20,64

Communes	Nombre d'habitants (2022)	Surface (en km <sup>2</sup> )
LICHÈRES-SUR-YONNE	44	14,3
LUCY-LE-BOIS	305	10,59
MAGNY	895	30,75
MENADES	43	5,7
MERRY-SUR-YONNE	193	23,66
MONTILLOT	269	22,5
PIERRE-PERTHUIS	113	7,3
PONTAUBERT	377	3,91
PROVENCY	262	11,88
QUARRÉ-LES-TOMBES	653	46,05
ST-BRANCHER	290	22,02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	359	35,92
ST-LÉGER-VAUBAN	360	33,81
SAINT-MORÉ	183	12
SAINT-PÈRE	300	15,3
SAINTE-MAGNANCE	490	19,37
SAUVIGNY-LE-BOIS	737	15,34
SERMIZELLES	251	7,01
THAROISEAU	62	3,40
THAROT	101	2,35
THORY	203	8,25
VAULT-DE-LUGNY	279	15,2
VÉZELAY	422	21,8
VOUTENAY-SUR-CURE	210	10



**1 territoire**

**48 communes**

**19 141 habitants**

**652,32 km<sup>2</sup>**

# LES COMPÉTENCES

## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**

#### Urbanisme :

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

Réserves foncières et immobilières : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

Mobilité : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

Accessibilité : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

### **Actions de développement économique**

Coordination : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

#### Zones d'activités économiques :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

*Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :*

- *La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,*
- *La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,*
- *La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,*
- *La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.*

#### Soutien aux activités économiques :

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et

les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

#### Tourisme :

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

### **Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés**

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

**Aires d'accueil des gens du voyage** : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### **Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie**

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

### **Politique du logement et du cadre de vie**

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

**Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville** : aucune action intercommunale en matière de politique de la ville.

### **Création, aménagement et entretien de la voirie**

Définition de classement de la voirie communautaire : est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

#### Nature des travaux de la voirie communautaire :

La Communauté de Communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

Coordination des travaux avec les Communes membres :  
Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

Accompagnement technique des Communes membres : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES,
- Entretien et gestion de la piscine située sur la ville d'AVALLON,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

### **Action sociale et d'intérêt communautaire**

#### Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

#### Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY

**Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents.**

## LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

### **Opération Grand Site du VÉZELIEN**

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du VÉZELIEN dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

**Assainissement non collectif** : déploiement et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2019.

**Fourrière animale** : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.

**Communication et démocratie participative** : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

**Formation des élus** : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

### **Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »**

- Établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

### **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :**

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.



## LE FONCTIONNEMENT

### REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
ANNAY-LA-CÔTE	Chantal GUIGNEPIED	Michel CHAUFFOURIER
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Guy DELNESTE
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Evelyne ROBERT
ASQUINS	Thierry VEYSSIÈRE	Marc ROUSSEAU
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Jean-Yves CAULLET	Pas de conseillers suppléants
	Camille BOÉRIO	
	Fanny BOUVIER	
	Sandrine CHAUVEAU jusqu'au 12 décembre 2022 puis Isabelle MARIANI	
	Tony CHEVAUX	
	Vincent CLÉMENT	
	Léa COIGNOT	
	Gérard DELORME	
	Bernard DESCHAMPS	
	Aurélie FARCY	
	Myriam GILLET-ACCART	
	Alain GUITTET	
	Gérard GUYARD	
	Jamilah HABSAOUI	
	Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU	
	Nicole JEDYNSKI	
Agnès JOREAU		
Sonia PATOURET-DUMAY		
Nathalie ROMANOWSKI jusqu'au 12 décembre 2022 puis Françoise LAURENT		
Emmanuel ZEHNDER		
BEAUVILLIERS	Christian CREVAT	Daniel ROBERT
BLANNAY	Marie-Claire LIMOSIN	Jean-Pierre LUCY
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BROSSES	Florian SPEVAK jusqu'au 25 mars 2022 puis Jean-Louis VINCENT puis Alain MARC à compter du 30 juin 2022	Jean-Louis VINCENT
BUSSIÈRES	Nathalie MILLET	Patrice WOJCIECHOWSKI
CHAMOUX	Roger HUARD	Alain GOUERAND
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean-Marc POISSONNIER
CHÂTEL-CENSOIR	Olivier MAGUET Annick IENZER	Pas de conseillers suppléants
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Daniel SELOSSE
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Vincent BLANCHARD
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Éric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Michel MORIZOT

FOISSY-LES-VÉZELAY	Patrick MOREAU	Éric LEFEVRE
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Geneviève DANGLARD	Brigitte CARNOY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Michel GUYOT
GIVRY	Florence BAGNARD	Marie-Françoise CHABERT
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB jusqu'au 31 mars 2022 puis Philippe LE GALL
LICHÈRES-SUR-YONNE	Christophe DARENNE	Patrick MEROT
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean-Claude MAUPOIX
MAGNY	Philippe LENOIR	Pas de conseillers suppléants
	Arnaud GUYARD	
MENADES	Jean-Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bertrand DU PASSAGE	Suppléant non communiqué
MONTILLOT	Catherine PREVOST	Ludivine DELHOSTAL
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	Jacques COIGNOT
PROVENCY	Jean-Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE	Pas de conseillers suppléants
	Sylvie SOILLY	
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Serge NASSELEVITCH	Franck COMMAILLE
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Bruno BARBON
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Julien MILLOT	Charles BARON
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES	Pas de conseillers suppléants
	Alain MARILLER	
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean-Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Éric BOUBAKER
THORY	Maryse OLIVIERI	Christophe POYARD
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel BRICAGE
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Didier SWIATKOWSKI	Frédéric BROGNIET

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ORGANE DÉLIBÉRANT

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

## LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, ORGANE EXÉCUTIF

- **Le Président**

Élu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Bureau et les Commissions.

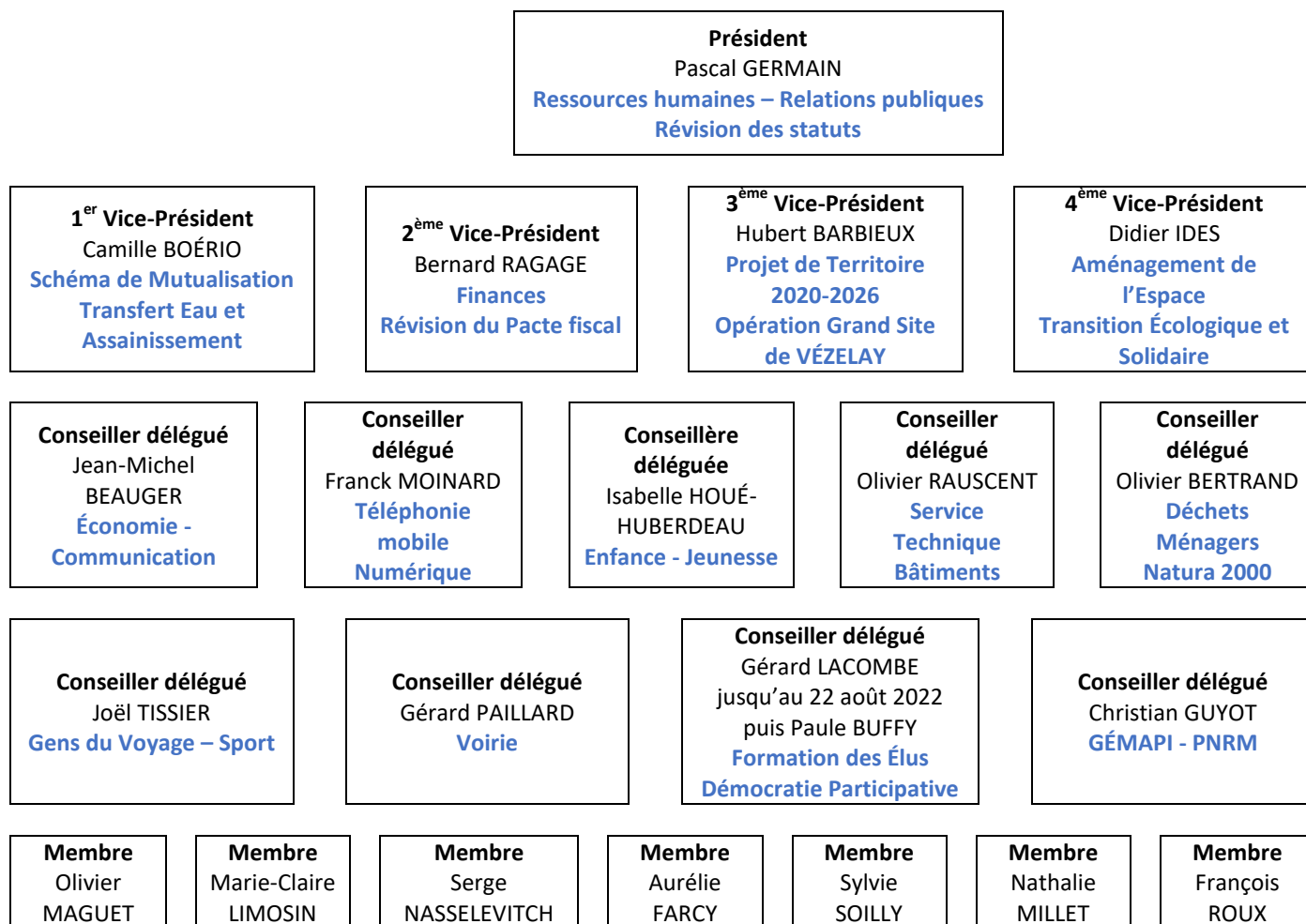
- **Le Bureau Communautaire**

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.

Il est composé du Président, de 4 Vice-présidents, de 8 Conseillers délégués et de 8 membres.

Les Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.



## LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

17 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil :

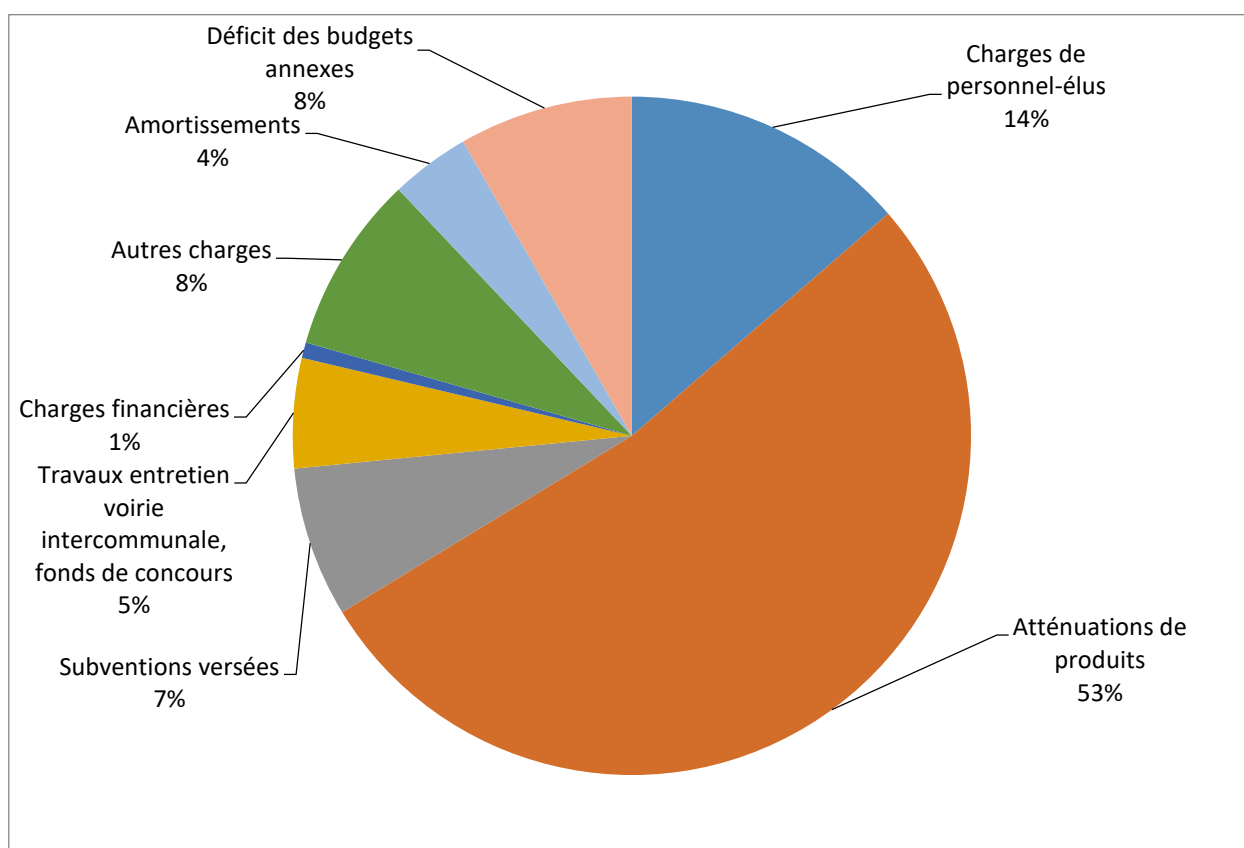
- Finances,
- Stratégie de mutualisation,
- Eau et assainissement,
- Aménagement de l'espace (habitat, mobilité...) et transition écologique et solidaire,
- Économie-tourisme,
- Téléphonie mobile et numérique,
- Gens du voyage,
- Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie,
- Voirie,
- Enfance-jeunesse,

- Attribution des places en crèches,
- Formation des élus,
- Communication,
- Service technique et bâtiments,
- Commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR),
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

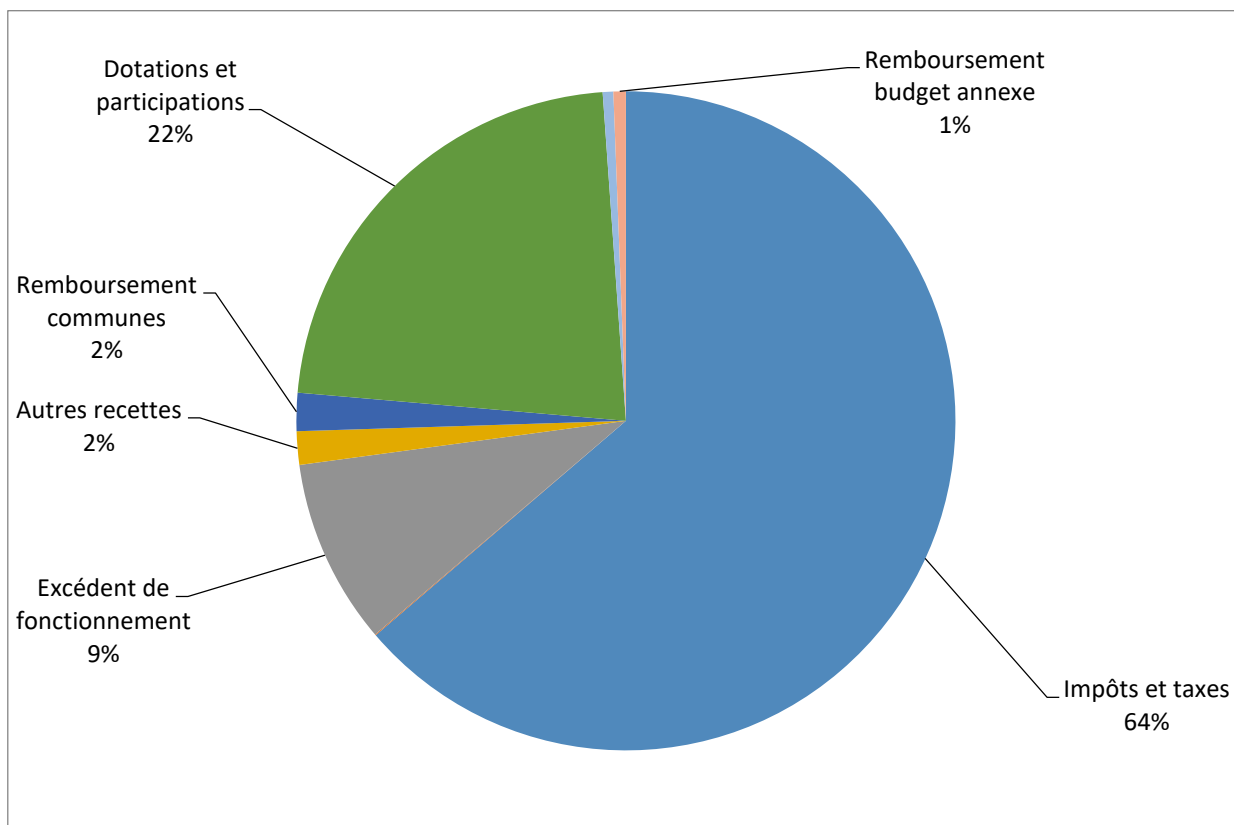
## LES MOYENS ET RESSOURCES

### LES FINANCES (*budget principal uniquement*)

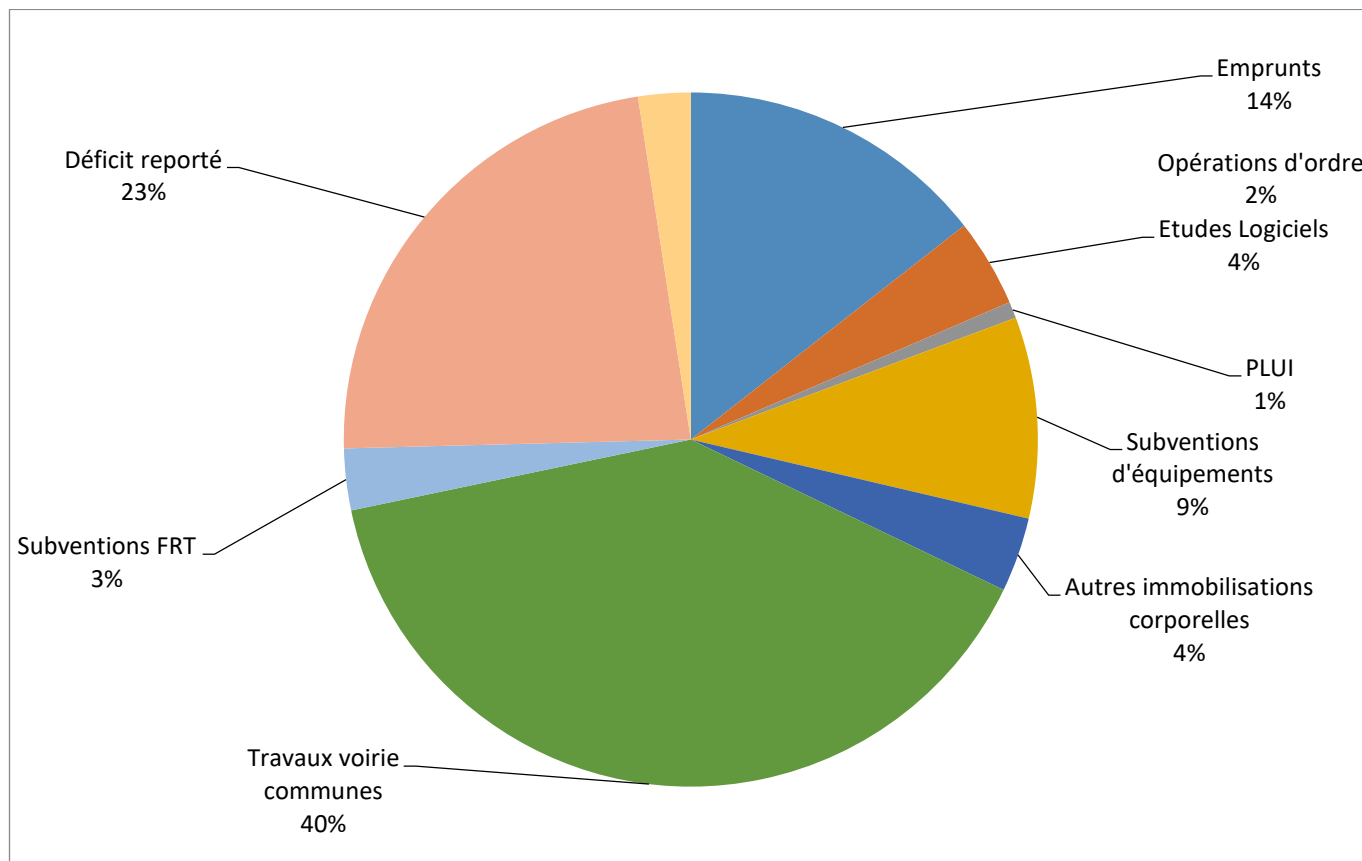
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 811 433,71 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



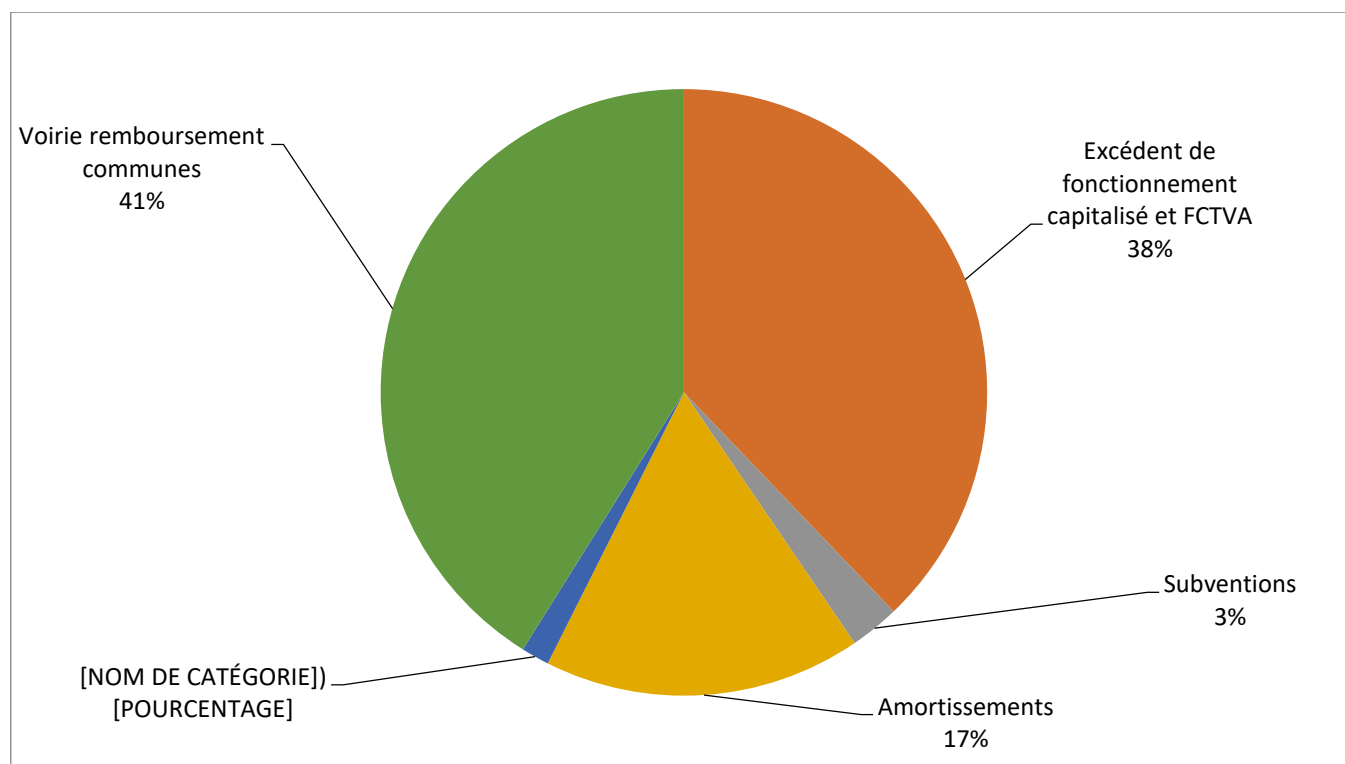
Les recettes de fonctionnement d'un montant de 8 438 646,18 euros se répartissent ainsi avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 791 971,93 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 1 745 002,61 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



(Cf. Annexe comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes)

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 76 agents sur des postes permanents,
- 2 contrats unique d'insertion,
- 2 contrats projets,
- 2 agents en disponibilité.

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATIONS 2022

Dates	Numéros	Objets
27/01/2022	2022/01	Élection d'un membre au Bureau Communautaire
	2022/02	Plan local d'urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°1-1
	2022/03	Plan local d'urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°1-2
	2022/04	Plan local d'urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°1-5
	2022/05	Zone d'activités « Chemin du Halage à AVALLON » - Annulation de la cession d'une parcelle à la société FIDUCIAL
	2022/06	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à Messieurs Jérôme BOYON
	2022/07	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Annulation de la cession d'une parcelle à la SCI WEBER
	2022/08	Zone d'activités « Chemin du Halage à AVALLON » - Cession de deux parcelles à la SCI WEBER
	2022/09	Attribution du marché des travaux pour l'aménagement d'une déchetterie sur la commune de SAINT-BRANCHER
	2022/10	Convention Territoriale Globale
	2022/11	Attribution des compensations prévisionnelles 2022
	2022/12	Contribution annuelle au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais
	2022/13	Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	2022/14	Suppressions de postes à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	2022/15	Créations de postes à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
08/02/2022	2022/16	Règlement 2022 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale
	2022/17	Montant au km 2022 du fonds de concours de la voirie communale
	2022/18	Montant par commune du fonds de concours 2022 de la voirie communale
	2022/19	Montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022 de la voirie communale
	2022/20	Conventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisation routière horizontale et verticale
	2022/21	Transfert de la compétence de la piscine
	2022/22	Retrait de la délibération - Transformation du budget annexe du service "gestion des déchets ménagers et assimilés" en budget doté de la seule autonomie financière - DE 2021-137
	2022-23	Transformation du budget annexe du service "gestion des déchets ménagers et assimilés" en budget doté de la seule autonomie financière
21/03/2022	2022-24	Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » de l'exercice 2021
	2022-25	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2021
	2022-26	Approbation du compte de gestion du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2021
	2022-27	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2021
	2022-28	Approbation du compte de gestion du budget annexe enfance jeunesse de l'exercice 2021
	2022-29	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2021
	2022-30	Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021
	2022-31	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
	2022-32	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2021
	2022-33	Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » de l'exercice 2021
	2022-34	Approbation du compte administratif du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2021
	2022-35	Approbation du compte administratif du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2021
	2022-36	Approbation du compte administratif du budget Annexe MSP de l'exercice 2021
	2022-37	Approbation du compte administratif du budget Annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2021
	2022-38	Approbation du compte administratif du budget Annexe déchets ménagers de l'exercice 2020
	2022-39	Affectation de résultat – budget principal CCAVM
	2022-40	Affectation de résultat – budget annexe Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » de l'exercice 2021
	2022-41	Affectation de résultat – Budget annexe de la ZAE Villiers Nonains
	2022-42	Affectation de résultat – Budget annexe zone BONJUAN
	2022-43	Affectation de résultat – budget annexe MDS Vézelay

Dates	Numéros	Objets
21/03/2022	2022-44	Affectation de résultat – budget annexe Enfance/jeunesse
	2022-45	Affectation de résultat – Budget annexe déchets ménagers
	2022-46	Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget principal 2022
	2022-47	Modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement
	2022-48	Produit 2021 de la taxe GÉMAPI
	2022-49	Débat d'orientations budgétaires
	2022-50	Adhésion au Syndicat « la fourrière animale de BRANCHES »
	2022-51	Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2022
	2022-52	Ventilation du compte 657
	2022-53	Versement d'un don à l'Association Kiev Avallon
	2022-54	Débat obligatoire sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents
	2022-55	Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	2022-56	Création d'un poste de Chargé d'affaires juridiques, de la commande publique et de projets, d'un poste d'Assistant(e) de direction et d'un poste de Directeur Général des Services
2022-57	Suppression d'un poste d'Adjoint territorial d'animation	
12/04/2022	2022-58	Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2022-59	Déploiement expérimental du transport à la demande
	2022-60	Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession de trois parcelles à la société STONE HEDGE PROMOTION SUD
	2022-61	Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
	2022-62	Adoption du budget annexe 2022 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2022-63	Adoption du budget annexe 2022 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER)
	2022-64	Adoption du budget annexe 2022 de la zone artisanale de BONJUAN (commune de MAGNY)
	2022-65	Adoption du budget annexe 2022 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2022-66	Adoption du budget annexe 2022 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2022-67	Adoption du budget annexe 2022 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2022-68	Adoption du budget principal 2022
	2022-69	Rapport à la Chambre régionale des comptes
	2022-70	Suppression de postes
2022-71	Création de postes	
23/05/2022	2022-72	Modification simplifiée n°1-3 du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2022-73	Modification simplifiée n°1-4 du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2022-74	Zone d'activités « Porte d'AVALLON » : cession de deux parcelles à la société FME SASU
	2022-75	Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance
	2022-76	Pacte Territoires 2022-2027, Département de l'Yonne
	2022-77	Répartition de la fiscalité inhérente aux énergies renouvelables des parcs éoliens des communes d'ARCY-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES et THORY
	2022-78	Tarifs journaliers des contrats d'engagements éducatifs
	2022-79	Composition du Comité Social Territorial
30/06/2022	2022-80	Demande d'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal – Extension du site de méthanisation sur la commune d'ÉTAULES
	2022-81	Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de VÉZELAY
	2022-82	Projet Alimentaire Territorial
	2022-83	Rapport général d'activités 2021
	2022-84	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Annulation de la cession d'une parcelle à Monsieur Jérôme BOYON »
	2022-85	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI JALEX
	2022-86	Résultat de l'enquête « Jeunesse » dans les collèges
	2022-87	Avenant n°2 au marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale »
	2022-88	Transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » Transfert des personnels



Dates	Numéros	Objets
30/06/2022	2022-89	Transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » Mise à disposition de biens
	2022-90	Transfert de la compétence « entretien et gestion de la piscine d'AVALLON » Transfert de l'emprunt
	2022-91	Convention de gestion provisoire
	2022-92	Tarifification de la piscine intercommunale
	2022-93	Décision modificative n°2022-1 du budget principal 2022
	2022-94	Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion du Service Enfance/Jeunesse »
	2022-95	Personnel intercommunal « modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
	2022-96	Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
	2022-97	Instauration de l'indemnité horaire normal « dimanches et jours fériés »
	2022-98	Instauration de l'indemnité horaire normal de travail de nuit
	2022-99	Instauration de l'indemnité de chaussures et de petits équipements
	2022-100	Récupération des heures « dimanches et jours fériés »
	2022-101	Participation protection sociale
	2022-102	Durée hebdomadaire de travail
	2022-103	Création d'un ½ poste d'Agent administratif au service « Ressources Humaines »
2022-104	Recrutement de vacataires pour la piscine	
01/08/2022	2022-105	Révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal pour la "Réduction de zones naturelles et agricoles sur les communes d'AVALLON, d'ÉTAULES et de MAGNY"
	2022-106	Révision allégée "entrées de villes" du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2022-107	Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2022-108	Ajourné
	2022-109	Ajourné
	2022-110	Convention service commun "instruction des autorisations du droits des sols
	2022-111	Convention de délégation de gestion de la navette touristique de la commune de VÉZELAY
	2022-112	Convention de délégation de gestion de la navette urbaine de la ville d'AVALLON
	2022-113	Plan de mobilité simplifié et plan de mobilité employeur
	2022-114	Extension du déploiement de la plateforme e-commerce sur le territoire de la Communauté de Communes du SEREIN
	2022-115	Parc d'activités "Porte d'AVALLON" - Cession d'une parcelle à la SCI TMV
	2022-116	Création de nouvelles places d'accueil de la Petite Enfance
	2022-117	Règlement de fonctionnement des crèches - multi-accueils
	2022-118	Projet Éducatif Territorial
	2022-119	Extension d'ouverture de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site de CHÂTEL-CENSOIR
2022-120	Voirie communale et intercommunale	
2022-121	Décision modificative n°2022-2 du budget principal 2022	
2022-122	Création d'un poste polyvalent pour l'accueil de la petite enfance à la crèche CAPUCINE	
2022-123	Création d'un poste volant pour l'accueil de la petite enfance dans les trois crèches	
12/09/2022	2022-124	Projet Pal-acter
	2022-125	Projet de la véloroute
	2022-126	Règlement intérieur tarification 2022-2023 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage
	2022-127	Projet social 2022-2026 des petites crèches
	2022-128	Décision modificative n°2022-3 du budget principal 2022
17/10/2022	2022-129	Désignations à un organisme extérieur
	2022-130	Révision des statuts
	2022-131	Rectification pour erreur matérielle de la délibération n°2022-106 du 1 <sup>er</sup> août 2022 intitulée : Révision allégée « entrées de ville » du Plan local d'urbanisme intercommunal »
	2022-132	Modifications du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise
	2022-133	Demande d'une aide de la SCI LE LOUCHEBEM MORVANDIAU au titre du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise
	2022-134	Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession de cinq parcelles à la société SH MAGNY (RCS LYON N°913 394 458)
2022-135	Convention Territoriale Globale 2022-2026	

Dates	Numéros	Objets
17/10/2022	2022-136 2022-137 2022-138	Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites Répartition de la fiscalité inhérente des énergies renouvelables des parcs éoliens Création d'un emploi permanent d'Agent administratif et d'accueil à temps complet à la piscine intercommunale
21/11/2022	2022-139 2022-140 2022-141 2022-142 2022-143 2022-144 2022-145 2022-146 2022-147 2022-148 2022-149 2022-150	Élection d'un représentant au Syndicat Mixte Yonne Beuvron Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI TAM Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle au Garage CONTANT Zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) – Cession de la parcelle au GAEC de la Maison des Champs Classement de la voirie communale desservant la déchetterie de SAINT-BRANCHER en voirie intercommunale Taxe d'aménagement Création d'une régie pour la piscine intercommunale Décision modificative n°2022-4 du budget principal 2022 Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 « gestion du service Enfance/Jeunesse » Décision modificative n°2022-1 du budget annexe 2022 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » Instauration de l'indemnité horaire normal de travail de nuit
19/12/2022	2022-151 2022-152 2022-153 2022-154 2022-155 2022-156 2022-157 2022-158 2022-159 2022-160 2022-161 2022-162 2022-163 2022-164 2022-165	Modification des statuts Demande d'adhésion pour les 7 communes de l'ex-Communauté de Communes MORVAN-VAUBAN Projet de Territoire 2023-2032 Convention Cadre « Petites Villes de Demain » Animation et tarification de la plateforme e-commerce Règlement de facturation et de tarification 2023 de la redevance incitative Tarification de la piscine intercommunale à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 Attributions de compensation définitives 2022 Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2023 - budget principal Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2023 - budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » Prêt classique - budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » Rémunération de deux agents Décision modificative n°2022-5 du budget principal 2022 Chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale Création d'un poste permanent et modifications de postes à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites

## DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIONS 2022

Dates	Numéros	Objets
18/01/22	1	Projet de la déchetterie de SAINT-BRANCHER
28/02/22	2	Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre « création d'une véloroute »
	3	Groupement de commandes pour la location de photocopieurs-scanners
05/04/2022	4	Créances éteintes
	5	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Pôle technique et environnemental
	6	Attribution du marché d'un programmiste de « prestations intellectuelles » pour la création d'un bureau d'information touristique et d'un centre d'interprétation de l'Opération Grand Site à VÉZELAY
	7	Extension de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « site d'AVALLON »
09/05/2022	8	Créances éteintes
	9	Acquisition des bennes pour la déchetterie de SAINT-BRANCHER
	10	Avenant au contrat « marché des assurances 2021-2025 » : couverture des risques statutaires / mise à jour contractuelle des évolutions réglementaires à l'égard des agents placés en incapacité de travail pour raisons de santé
20/06/2022	11	Demandes de subventions « Etat et Europe » pour une étude NATURA 2000
	12	Créances éteintes
	13	Attribution du marché mutualisé de location et de maintenance de photocopieurs-scanners
25/07/2022	14	Avenant au marché du contrat de prestations de restauration
	15	Marché de prestations de restauration
22/08/2022	16	Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 »
	17	Demandes de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du Pôle technique et environnemental
	18	Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE »
03/10/2022	19	Créances éteintes
	20	Créances admises en non-valeur
	21	Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
	22	Extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	23	Avenant n°1 au marché de programmiste de "prestations intellectuelles" pour la création d'un bureau d'information touristique et d'un centre d'interprétation de l'Opération Grand Site à VÉZELAY
	24	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais "Avenant n°4 à une convention de mise à disposition d'un agent
07/11/2022	25	Renaturation du village vacances et du camping de CHÂTEL-CENSOIR
	26	Demande de subvention pour la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES
	27	Demandes de subventions pour l'acquisition et la création d'un Pôle administratif, technique et environnemental
	28	Créances éteintes
12/12/2022	29	Attribution du marché des schémas de mobilités
	30	Extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites
	31	Avenant au lot n°3 des marchés des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 »

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

### RÉALISATIONS 2022

- **Parc d'activités « Portes d'AVALLON et du MORVAN » et autres zones d'activités intercommunales**

L'année 2022 a confirmé l'engouement commercial constaté au cours des années 2020 et 2021 en autorisant les ventes suivantes :

- A la SCI WEBER sise à AVALLON, deux parcelles pour une surface totale de 4 734 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités sise « chemin du halage » sur la commune d'AVALLON au prix de 6,10 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 28 877,40 euros HT,
- A la société ABAFLAM sise à SAUVIGNY-LE-BOIS, une parcelle d'une surface de 3 605 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 84 537,25 euros HT,
- A la société FME SASU sise à STRASBOURG, deux parcelles pour une surface totale de 75 686 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 1 774 836,70 euros HT,
- A la société SCI TMV sise à FLEURY-LA-VALLÉE, une parcelle d'une surface de 1 747 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 40 967,15 euros HT,
- A la société SH MAGNY sise à LYON, cinq parcelles d'une surface totale de 153 441 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du Morvan » sur la commune de MAGNY au prix de 11,20 euros HT et de 7,00 euros HT selon la localisation, soit une recette prévisionnelle de 1 602 892,20 euros HT, étant précisé que cette cession annule et remplace les cessions préalablement autorisées,
- A la société SCI TAM sise à ÉPOISSES, une parcelle d'une surface de 2 630 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 61 673,50 euros HT,
- Au garage CONTANT sis à ARNAY-LE-DUC, une parcelle d'une surface de 12 687 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du Morvan » sur la commune de MAGNY au prix de 11,20 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 142 094,40 euros HT,
- Au GAEC de la Maison des Champs sis à SAINT-LÉGER-VAUBAN, deux parcelles d'une surface totale de 15 060 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS sur la commune de SAINT-BRANCHER au prix forfaitaire de 5 500,00 euros HT.

Au cours de l'année 2022, deux cessions définitives ont été réalisées :

- Au Groupe EXCEL, sis 95 rue de LYON 89200 AVALLON, une parcelle de 1 024 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 24 012,80 euros HT.
- A l'entreprise MORVAN MOTOCULTURE, sise 16 rue de la Maladière 89200 AVALLON, une parcelle 1 300 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » sur la commune d'AVALLON, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 30 485,00 euros HT.



- **Plateforme e-commerce**

Lancée en novembre 2021, la plateforme e-commerce a connu un développement important en 2022 et c'est la raison pour laquelle, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance en date du 19 décembre 2022, de reconduire l'adhésion gratuite au titre de l'année 2023 afin de favoriser la pérennité du dispositif au service des artisans/commerçants.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises**

Selon l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, « les Communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leurs territoires en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 du CGCT, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la Commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Afin de favoriser l'accès aux financements régionaux, la Communauté de Communes a signé en 2018 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisant ainsi cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprises.

Par délibération du 12 mars 2018, puis du 27 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé un règlement d'intervention économique fixant les modalités d'intervention de la Collectivité en matière d'immobilier d'entreprises.

Au titre de 2022, la CCAVM a attribué l'aide suivante :

- 9 918,00 euros à la SCI le refuge de Louchebem pour la reprise d'un commerce de charcuterie-traiteur.

- **Commerce et artisanat**

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallonnais (18 662,48 euros) : compte tenu de la situation des ressources humaines de la CEA, aucun travail de partenariat n'a été réalisé depuis mars 2021,
- L'Agence de développement économique départementale Yonne Développement (5 742,30 euros),
- La Communauté de Communes a adhéré au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté.

- **Office de Tourisme intercommunautaire**

*Cf. Rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY.*

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

A la date du 8 juin 2023, le produit de la collecte annuelle est la suivante :

	<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 2</b>	<b>Total</b>	<b>Montant à recouvrer</b>
<b>2014</b>	36 115,82	58 161,22	94 277,04	0,00
<b>2015</b>	36 085,32	59 529,88	95 615,20	0,00
<b>2016</b>	44 600,64	62 956,70	107 557,34	0,00
<b>2017</b>	45 212,60	65 496,80	110 709,40	108,90
<b>2018</b>	53 917,10	81 152,87	135 069,97	2 251,90
<b>2019</b>	70 264,98	112 342,08	182 607,06	8 957,31
<b>2020</b>	20 360,70	88 620,76	108 981,46	1 432,37
<b>2021</b>	38 390,70	112 762,06	151 152,76	6 238,65
<b>2022</b>	75 062,44	97 014,85	172 077,29	18 275,75

En 2022, 11 hébergements ont fermé leurs portes et 28 hébergements ont été créés.

# DECHETS MENAGERS

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

### La redevance incitative

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance suit son cours : 2 130 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2022.

La facturation est désormais émise au trimestre.

### • Ordures ménagères

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et VÉZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les 45 autres communes du territoire : 1 fois par quinzaine.

En 2022, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent une légère décroissance :

	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab	Tonnage 2020	Kg/an/hab	Tonnage 2021	Kg/an/hab	Tonnage 2022	Kg/an/hab
TOTAL	3 074,30	152,84	3 066,5	152,46	3 010,36	154,42	2 954,26	152,90	2855,28	149,17

### • Tri sélectif

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab	Tonnage 2020	Kg/an/hab	Tonnage 2021	Kg/an/hab	Tonnage 2022	Kg/an/hab
Porte à porte	1 468,42	73,54	1 629,01	81,59	1 404,66	73,09	1 478,24	76,50	1425,66	74,48

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab	Tonnage 2020	Kg/an/hab	Tonnage 2021	Kg/an/hab	Tonnage 2022	Kg/an/hab
TOTAL	898,14	44,98	964,40	47,37	941,26	48,98	911,50	47,17	937,32	48,98

### • Déchetteries (ÉTAULES et MONTILLOT)

Le site a été doté d'un poteau d'incendie.

Une étude pour la création d'un bassin de rétention des eaux polluées est en cours.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Pour rappel, les jours et horaires d'ouverture des déchetteries au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

ÉTAULES	Horaires toute l'année
Lundi au Samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
MONTILLOT	
Lundi, Mercredi et Samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30

En 2022 :

- 43 547 usagers ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit -13.39% % par rapport à 2021),
- 9 499 usagers ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit -8.96% par rapport à 2021).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Gravats</b>	1 731,11	2 091,76	1 406,80	1 687,69	1 991,32
<b>Ferraille</b>	243,64	235,48	189,16	197,81	169,4
<b>Cartons</b>	116,63	127,51	135,2	159,81	177,67
<b>Encombrants</b>	1 403,37	1 269,56	1 135,06	1 312,40	1 341,22
<b>Déchets verts</b>	1 473,57	1 384,05	964,40	1 259,02	1 081,82
<b>DMS</b>	42,98	46,53	38,22	40,34	38,13
<b>DEEE</b>	158,37	178,30	165,74	198,96	228,77
<b>Bois</b>	162,36	196,52	179,16	220,20	221,02
<b>TOTAL</b>	<b>5 332,03</b>	<b>5 529,71</b>	<b>4 213,74</b>	<b>5 076,23</b>	<b>5 249,35</b>

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Gravats</b>	193,52	233,75	286,6	306,18	210,36
<b>Ferraille</b>	62,40	64,22	72,05	61,82	59,88
<b>Cartons</b>	46,71	26,00	29,55	31,25	29,68
<b>Encombrants</b>	600,72	478,80	451,29	416,46	395,26
<b>Déchets verts</b>	204,36	206,76	189,98	241,94	194,20
<b>DMS</b>	19,43	16,83	14,75	11,04	12,56
<b>DEEE</b>	56,56	54,60	56,52	61,92	74,64
<b>Bois</b>	24,86	49,70	49,70	53,82	48,62
<b>TOTAL</b>	<b>1 208,56</b>	<b>1 130,67</b>	<b>1 164,73</b>	<b>816,43</b>	<b>1 025,20</b>

• **Déchetterie de SAINT-BRANCHER :**

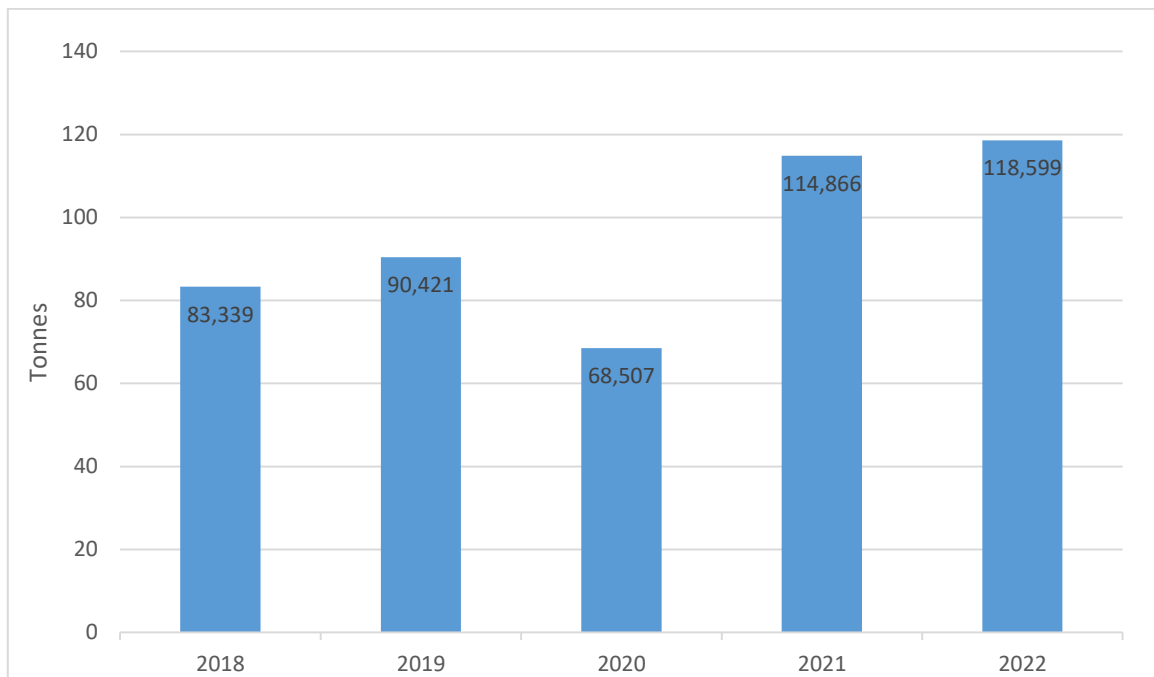
En effet, cette zone du territoire issue de la fusion des 3 Communautés de Communes (ex Communauté de Communes Morvan Vauban) ne bénéficie pas de déchetterie.

Par conséquent, les administrés doivent effectuer des dizaines de kilomètres pour pouvoir évacuer leurs déchets encombrants ou dangereux de façon conforme, dans une déchetterie du territoire.

La construction sera finalisée courant de deuxième semestre 2023.



- **Collecte LE RELAIS (collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison**



- **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY-LE-BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITÉO :

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
			Acier	Aluminium
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Arcelor Mittal 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

- **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

Dépenses en € TTC	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Collecte</b>	465 118,92	464 246,73	456 282,72	451 609,71	480 400 ,67
<b>Traitement</b>	266 205,91	263 824,92	260 639,98	293 576,63	347 318,09



Pour le Tri sélectif :

Dépenses en € TTC	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte	456 522,24	297 642,83	275 501,48	252 128,59	267 807,59
Traitement	300 309,51	431 878,61	403 416,98	406 683,94	434 204,33

Recettes en € TTC	2018	2019	2020	2021	2022
VALORPLAST	30 716,39	32 287,57	35 171,88	30 908,78	46 513,22
ARCELOR MITAL	2 495,97	17 573,21	6 800,66	10 455,82	9 283,52
SAINT GOBAIN/ VERRALLIA	26 809,59	30 735,40	30 238,70	16 517,68	24 620,38
CITEO	337 834,06	436 418,81	300 895,01	297 891,50	330 156,37
ECOFOLIO	---				
GOLBEY NORSE	47 925,86	53 613,00	22 354,14	37 892,63	36 186,66
SAICA	6 793,07	18 740,30	19 895,47	52 467,98	84 401
AFFIMET/ REGEAL	1 911,13	479,27	1 661,88	521,94	479,38
<b>TOTAL</b>	<b>454 486,07</b>	<b>589 847,59</b>	<b>417 197,74</b>	<b>446 109,11</b>	<b>531 641,19</b>

Pour les déchetteries :

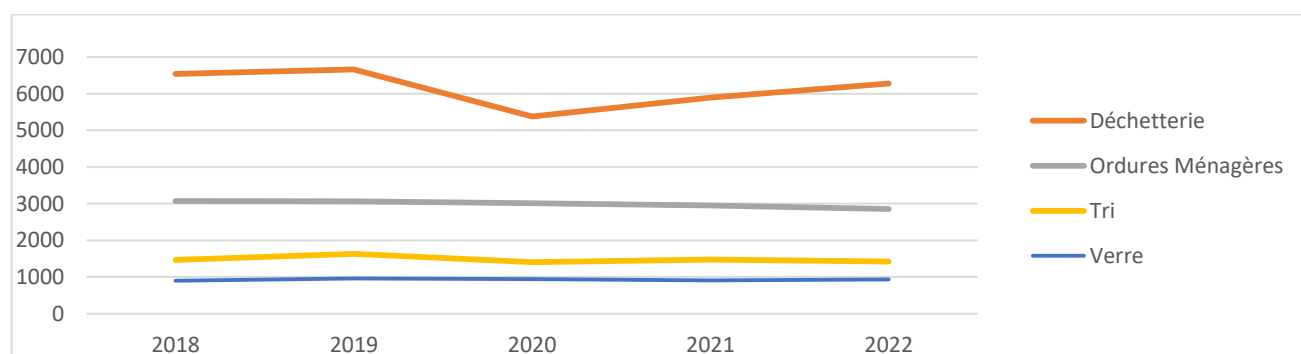
Dépenses en € TTC	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte et traitement ÉTAULES	354 702,14	450 474,12	371 312,66	438 342,16	468 178,90
Collecte et traitement MONTILLOT	121 208,81	109 241,95	113 561,78	109 448,07	125 992,46

Recettes	Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)				
	2018	2019	2020	2021	2022
ÉTAULES	35 806,83	62 619,75	61 412,04	76 194,68	73 324,83
MONTILLOT	14 092,61	13 516,67	14 456,62	15 826,34	16 521,02

Produit de la Redevance Incitative :

2018	2019	2020	2021	2022
1 914 896,39	1 908 325,29	1 955 252,96	2 005 371	2 000 013,00

• Évolution des tonnages 2018-2022



# AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Suivi et modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Aménager un territoire équilibré,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi),
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Mise en œuvre et suivi de la compétence mobilité,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Sensibiliser les élus à la transition écologique.

## RÉALISATIONS 2022

La Commission s'est réunie cinq fois pour l'année 2022. Elle a travaillé sur de nombreux sujets : modification du PLUi, développement du photovoltaïque, qualité de l'air extérieur, mise en place des documents programmatiques de mobilité, grille d'acceptabilité des panneaux photovoltaïque au sol.

### • Urbanisme

#### *Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :*

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, a été approuvé par délibération n°2021-64 du Conseil Communautaire le 12 avril 2021 et est opposable depuis le 20 avril 2021 sur l'ensemble des communes de la CCAVM.

Comme en 2021, l'année 2022 a également été l'occasion de poursuivre l'instruction des demandes de révisions et de modifications simplifiées afin de corriger des erreurs matérielles et compléter le règlement écrit.

#### *Le service commun d'instruction « Autorisation Droit des Sols (ADS) » :*

##### ➤ Quelques chiffres

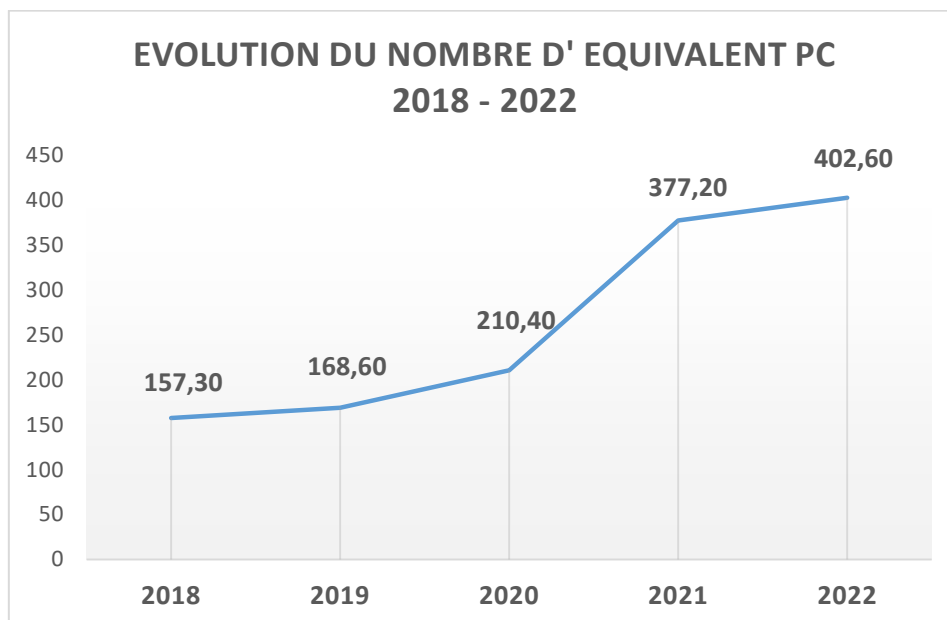
Le service commun d'instruction du droit des sols a clôturé sa septième année d'existence au 31 décembre 2022. Au 1er janvier 2022, 46 des 48 communes étaient adhérentes au service.

Majoritairement, les communes adhérentes confient l'ensemble des dossiers d'autorisation du droit des sols au service commun.

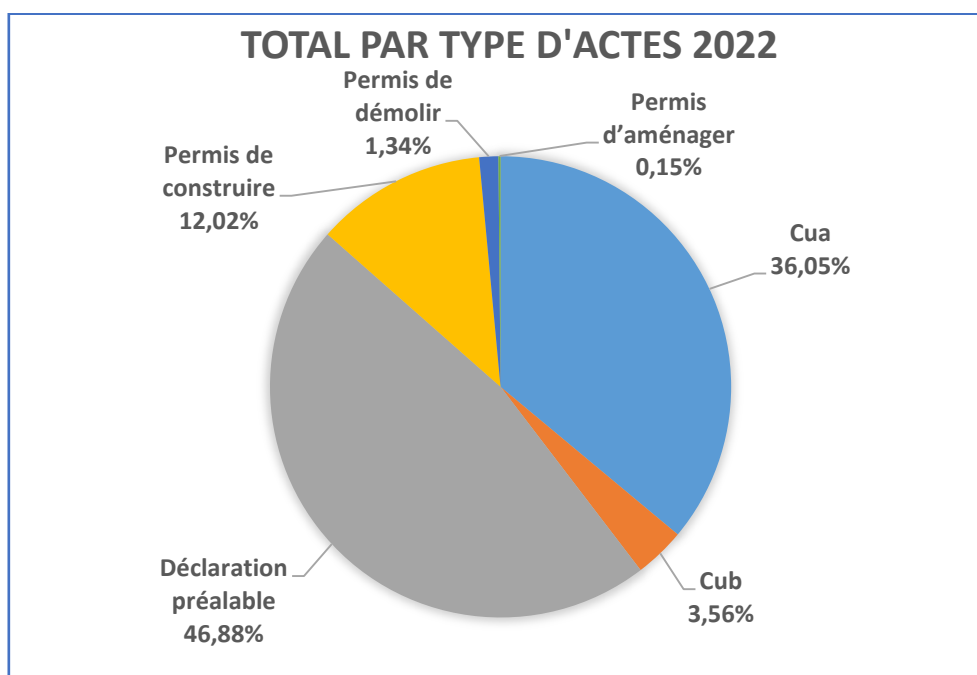
13 communes conservent l'instruction d'une partie de leurs actes (généralement le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable).

Le nombre d'actes instruits en **équivalent permis de construire** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 est de **402,60**. Ceci correspond à **674 dossiers instruits, tous types confondus**.

Ce nombre est en augmentation de **6,7%** par rapport à l'année 2021 (*pour mémoire en 2021 : seize communes adhérentes au service ADS avant l'approbation du PLUi, puis 47 communes après l'adoption du PLUi au 12 avril 2021*).



Les actes reçus sont en large majorité des déclarations préalables (près de 47%), suivis par les certificats d'urbanisme (près de 40%). Les permis de construire représentent 12% des actes instruits.



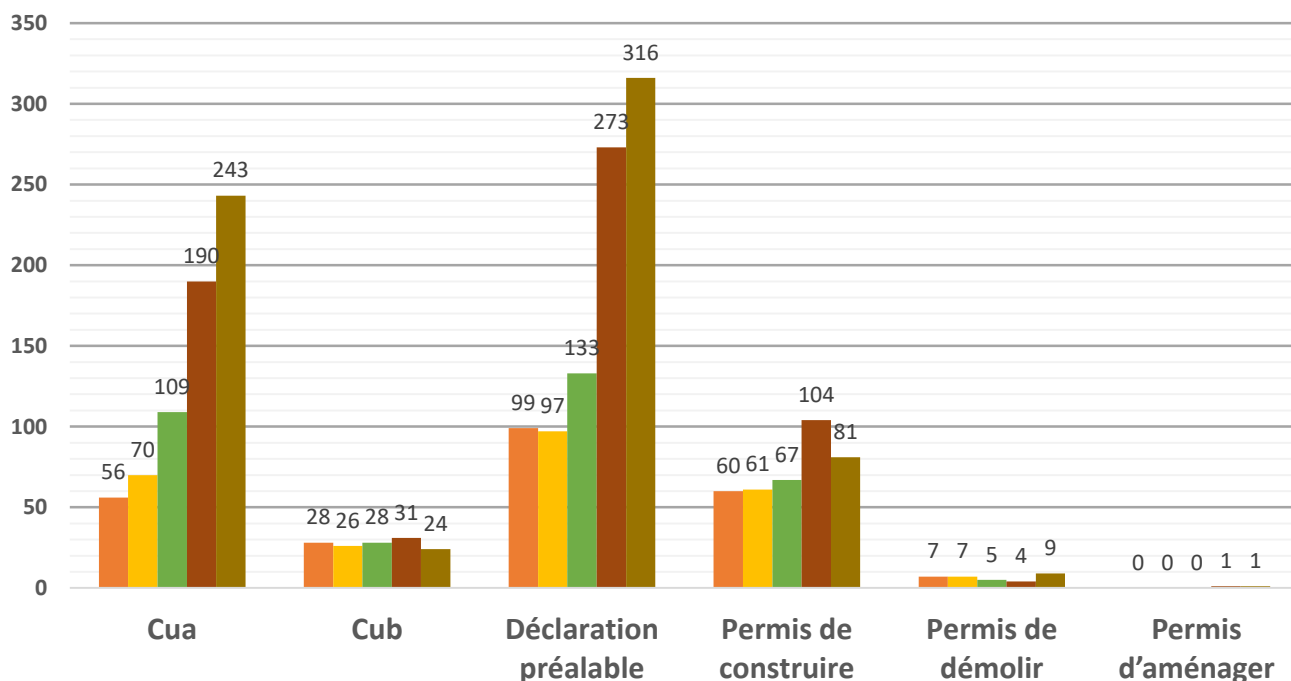
Pour information, la CCAVM a également été consultée pour avis sur 217 DIA en 2022.

L'évolution de la nature des actes instruits montre une diminution entre 2021 et 2022 du nombre de permis de construire (23 dossiers en moins en 2022 soit – 22 % par rapport à 2021).

Ceci paraît cohérent avec les objectifs de diminution de consommation d'espaces.

## Nombre de dossiers instruits par type d'actes sur 5 ans - Service ADS

2018 2019 2020



### • Les faits marquants du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation de l'instruction des autorisations du droit des sols, instituée par la Loi ELAN du 23 novembre 2018 a été mise en place.

La Communauté de Communes a investi 11 870,00 euros afin de s'équiper et de doter les communes d'un logiciel de dématérialisation (OPEN ADS).

Deux sessions de formation aux secrétaires de Mairie ont été organisées par le service ADS pour former à l'utilisation du logiciel OPEN ADS les 7 et 8 mars 2022.

Divers supports, guides, notes ont été édités pour accompagner les communes à cette nouveauté et assurer la conduite au changement.

Sur l'année 2022, 80% des dossiers ont été traités uniquement de manière dématérialisée via le nouveau logiciel OPEN ADS. Ceci traduit un succès de la mise en place de la dématérialisation auprès des communes.

Une opération de communication au grand public autour du déploiement de la plateforme IDE'AU, permettant aux administrés de saisir en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme a été entreprise à l'initiative du service ADS.

Le service ADS a également proposé aux communes un support de publicité à destination des administrés désireux de saisir leurs demandes d'autorisation d'urbanisme intégralement de manière dématérialisée.

Le contenu de la convention liant les communes adhérentes au service ADS a été refondé, présenté lors de la convention des Maires du 7 juin 2022, et a été approuvé au Conseil Communautaire du 1er août 2022.

Une réunion annuelle de formation aux secrétaires de Mairie a été organisée le 10 novembre 2022 (veille juridique, actualités urbanisme et instruction du droit des sols). A cette occasion, une intervention du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne (en première ligne sur les projets d'autorisations du droit des sols) a pu avoir lieu. Ce type d'évènement est à reconduire chaque année.



Faire une demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme en ligne, c'est désormais possible à :

<https://ideau.atreal.fr>



**Anticipez votre calendrier** par rapport à la date du début des travaux (le délai d'instruction peut durer plusieurs mois).



**Créez votre compte utilisateur** sur le portail de saisie par voie électronique IDEAU. **Conservez** identifiant et mot de passe pour consulter, compléter, déposer.



**Réunissez** l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation d'urbanisme.



**Laissez-vous guider** dans la saisie des formulaires et procédez à la constitution de votre dossier.



**Suivez ou agissez sur votre dossier** dans demandes en cours.



## ● Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN faisait partie des collectivités au moment de la prescription de cette obligation, elle a approuvé, par délibération du 17 mai 2021, la stratégie et le programme d'actions du PCAET.

Le PCAET est le document cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le changement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des acteurs du territoire.

### *Bilan des actions 2022*

#### **Visite de la cuisine centrale de Lons-le-Saunier**

La CCAVM a accompagné l'Hôpital d'AVALLON dans son projet de cuisine centrale. A cet effet, une visite de la cuisine centrale de LONS-LE-SAUNIER a été organisée. L'objectif est de montrer aux techniciens de l'Hôpital et aux agriculteurs qu'il est possible de faire de l'alimentation de proximité en restauration collective.



#### **Journée régionale des énergies renouvelables**

Quatre élus ont participé à la journée des énergies renouvelables organisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble des acteurs de l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables étaient présents lors de cette journée sur des stands d'informations.

## L'édition de deux nouvelles revues Eco-logique

Deux nouvelles revues Eco-logique :

- [Revue Eco-logique n°3](#) : présente le premier volet du GIEC ainsi que des actions réalisées par le service technique et la crèche Galipette.
- [Revue Eco-logique n°4](#) : présente le deuxième volet du GIEC, ainsi que le bilan du challenge de la mobilité et un focus sur la consommation électrique de l'hiver.

# Eco-logique

n°4 - Décembre 2022

LA REVUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CCAVM



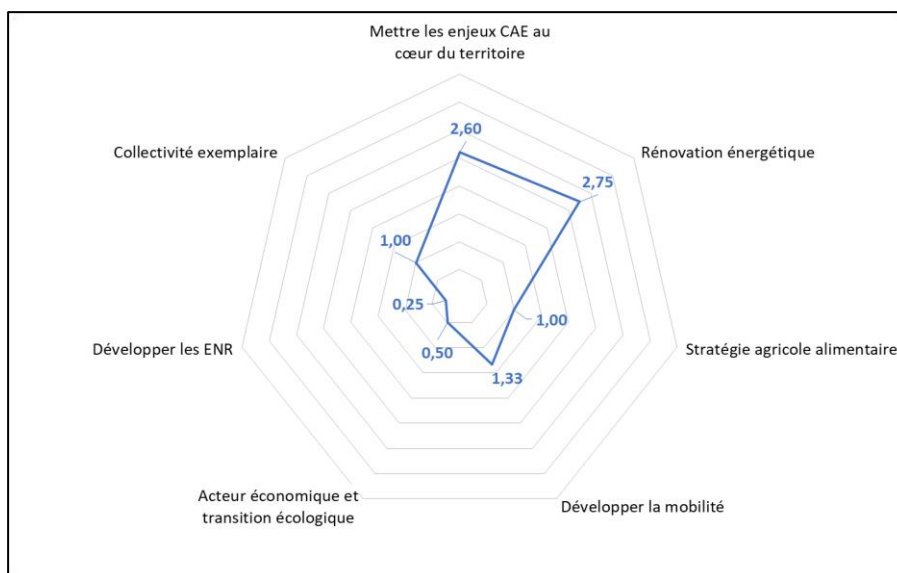
## Le PCAET, une solution face au changement climatique

### Suivi et évaluation du programme d'actions du PCAET

La CCAVM a été accompagnée par l'ADEME dans le dispositif Cit'ergie Start. Une réunion avec les chefs de service de la CCAVM et les agents du Pays Avallonnais a été organisée pour faire le bilan des actions réalisées en 2021.

Ces échanges ont permis d'évoquer les difficultés techniques pour mener à bien des projets.

Une première évaluation des actions du PCAET a été réalisée (cf. : image ci-dessous).



### ● Mobilité

#### Prise de compétence mobilité

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, en date du 15 mars dernier, a décidé de prendre, à l'unanimité, la compétence « mobilité ».

A ce titre, la CCAVM est devenu « Autorité organisatrice de la mobilité » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et présente de nombreux avantages à l'échelle du territoire :

- Développer des solutions couvrant la majorité des déplacements du quotidien,
- Trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,
- Devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité.

#### Le transport à la demande (TAD) à destination d'AVALLON

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de Communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à AVALLON, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le précédent service a évolué depuis le 1er janvier 2018 afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, via la création de cinq circuits avec des jours de prise en charge différents :

- Circuit A (11 communes - mercredi) : ASQUINS, DOMECY-SUR-CURE, FOISSY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-PÈRE, THAROISEAU, VÉZELAY.
- Circuit B (10 communes - jeudi) : BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES, MAGNY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE.
- Circuit C (8 communes - vendredi) : ARCY-SUR-CURE, BLANNAY, DOMECY-SUR-LE-VAULT, GIVRY, SAINT-MORÉ, SERMIZELLES, VAULT-DE-LUGNY, VOUTENAY-SUR-CURE.
- Circuit D (10 communes - mardi) : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ATHIE, ÉTAULES, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, PROVENÇY, THAROT, THORY, SAUVIGNY-LE-BOIS.
- Circuit E (8 communes - vendredi) : ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BOIS-D'ARCY, BROSSES, CHAMOUX, CHÂTEL-CENSOIR, MERRY-SUR-YONNE, LICHÈRES-SUR-YONNE, MONTILLOT.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 1,50 euros l'aller, 1,50 euros le retour.

À AVALLON, 4 points de dépôt (et de prise en charge) sont proposés :

- Gare SNCF,
- Parking de l'hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban.

Au titre de 2022 :

- Circuit A : 1 124 trajets (contre 758 en 2021),
- Circuit B : 748 trajets (contre 784 en 2021),
- Circuit C : 25 trajets (contre 28 en 2021),
- Circuit D : 471 trajets (contre 344 en 2021),
- Circuit E : 476 trajets (contre 349 en 2021).

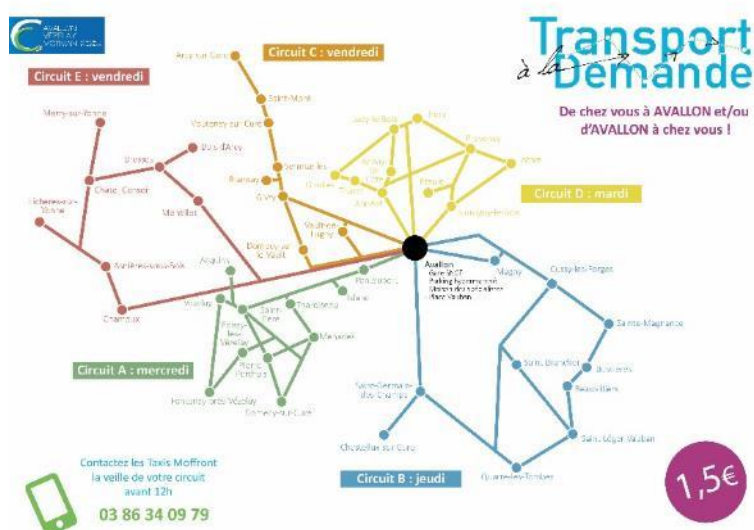
Soit 2 944 trajets (+ 28 % par rapport à 2021).

Une aide exceptionnelle aux personnes âgées, isolées et sans moyen de locomotion a été mis en place à destination des lieux de vaccination sur le territoire de la CCAVM (AVALLON et/ou une autre commune dans le cas d'une vaccination délocalisée). Le transport pouvait se faire à l'heure du rendez-vous du lundi au samedi avec les mêmes conditions financières que le TAD (1,50 euros l'aller ou le retour).

Au titre de l'année 2022, 4 trajets ont été effectués.

#### Expérimentation d'un nouveau transport à la demande

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, la CCAVM a mis en place de nouvelles boucles de transport à la demande à titre expérimental. Cette expérimentation prendra fin au 31 décembre 2023. L'objectif est d'offrir une desserte interne permettant aux habitants des différentes communes de se rendre sur leur pôle principal le plus proche : ARCY-SUR-CURE, CHÂTEL-CENSOIR, QUARRÉ-LES-TOMBES et VÉZELAY pour réaliser des achats (sur les marchés), des tâches administratives (grâce à la présence des Maisons France Services), et/ou des rendez-vous médicaux (à la Maison de Santé de VÉZELAY).



Ce nouveau service fonctionne sur le même principe que le TAD en direction d'AVALLON.

Au titre de 2022 :

- Circuit 1, en direction d'ARCY-SUR-CURE : 0 trajet,
- Circuit 2, en direction de CHÂTEL-CENSOIR : 6 trajets,
- Circuit 3, en direction de QUARRÉ-LES-TOMBES : 3 trajets,
- Circuit 4, en direction de VÉZELAY : 3 trajets.

Soit 12 trajets.

### *Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON*

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

Nombre de sorties totales : 170 dont :

- Navettes piscine : 111,
- Navettes gymnases : 59.

« Les Cars de la Madeleine » et « Transdev » ont été les prestataires retenus pour les transports.

### *Véloroute*

La CCAVM a déterminé par un vote à l'unanimité en Conseil Communautaire du mois de septembre, l'itinéraire d'environ 50 kilomètres d'une véloroute entre le canal du Nivernais et la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS avec une boucle par le Grand Site de VÉZELAY. L'ambition du projet est de capter une partie des touristes à vélo de la véloroute du Canal du Nivernais (tour de Bourgogne et véloroute Saint-Jacques) et offrir une connexion depuis la gare d'AVALLON vers VÉZELAY et le Canal du Nivernais. L'objectif étant d'amorcer une véloroute qui relierait le Canal du Nivernais au Canal de Bourgogne via les sites remarquables de VÉZELAY, AVALLON, vallée du Serein et CHABLIS. A terme, cet axe permettrait de proposer dans l'Yonne un séjour vélo itinérant en boucle.

Cet axe aura une fonction avant tout touristique dans le but de générer une fréquentation du territoire pour la clientèle touristique à vélo, notamment des itinérants. Compte-tenu de la topographie, d'une part, et de la nature de certaines voies empruntées (routes ouvertes à la circulation, dénivelé, etc.), d'autre part, cet itinéraire de véloroute ciblera prioritairement des cyclistes adultes.

Le projet permettra de créer et valoriser des antennes ponctuelles capables d'attirer l'attention sur des éléments patrimoniaux, paysagers et touristiques d'importances (notamment le Grand Site de Vézelay et le Parc naturel régional du Morvan). La CCAVM porte une réelle importance à l'insertion des aménagements dans son environnement en prenant en compte les contraintes liées au patrimoine naturel tels que les différentes ZNIEFF et les sites Natura 2000.

### *Les documents programmatiques de mobilité : élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) couplé à un schéma directeur cyclable et élaboration d'une esquisse de plan d'action d'un plan de mobilité employeur (PDME)*

La CCAVM a recruté le bureau d'étude IMMERGIS pour mener conjointement les documents programmatiques de mobilité. Le PDMS est un outil de planification qui fixera des objectifs adaptés aux problématiques du territoire et qui prendra en compte les différents enjeux : sociétaux (lutte contre l'exclusion, accessibilité au territoire, services...) économiques (accessibilité à l'emploi, vulnérabilité énergétique...) et environnementaux (diminution des GES, qualité de l'air...).

Cette étude a pour objectif de disposer d'un diagnostic actualisé et des éléments d'aide à la décision pour les élus. L'intérêt est d'améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme et en limitant sa dépendance. Cet outil sera une feuille de route opérationnelle en matière de mobilité qui sera traduite sous la forme d'un programme de mesures adaptées aux besoins de la collectivité. Comme le PDMS est une démarche volontaire, son élaboration est souple. Il y a un certain intérêt de le combiner avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable qui peut être considéré comme une action concrète du PDMS. Ce schéma permettra d'inventorier les aménagements possibles, les hiérarchiser et programmer les actions concrètes.

Le PDME viendra compléter le travail déjà réalisé avec quelques entreprises du territoire : SIMON & Cie, CLP PACKAGING, SCHIEVER et PNEU LAURENT. En mutualisant les moyens et en permettant aux entreprises de communiquer entre-elles, le PDME permettra aux entreprises de bénéficier de services de mobilité qu'elles n'auraient pas pu mettre en places seules. De même, plus le nombre d'utilisateurs concernés par un plan de mobilité sera élevé, plus la collectivité et les opérateurs de transport seront en capacité de répondre aux demandes. D'autres entreprises du territoire peuvent être associées au dispositif.

### *Qualité de l'air extérieur et intérieur*

#### Qualité de l'air intérieur



Afin de respecter la réglementation en vigueur, la CCAVM, en partenariat avec l'association Atmo-BFC, a réalisé un diagnostic de la qualité de l'air intérieur ainsi que des mesures CO2 dans les crèches et l'ALSH. Cette opération, qui a duré une journée, doit encore être analysée pour permettre la mise en place d'un programme d'action. Celui-ci sera opérationnel en 2023 et devra être renouvelé après quatre ans.

En complément, la CCAVM a organisé une réunion d'information à destination des Maires pour les informer de la loi portant engagement national pour l'environnement qui a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants (écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, crèches).

#### Qualité de l'air extérieur

La CCAVM a lancé le projet PAL-ACTER pour surveiller la qualité de l'air extérieur du territoire. Pour cela, 15 capteurs ont été positionnés pendant 1 an à différents points clés du territoire pour mesurer la qualité de l'air. La première moitié de la campagne s'est déroulée entre les mois de novembre 2021 à avril 2022, et a ciblé l'étude des particules atmosphériques (PM10 et 2.5) et du dioxyde d'azote (NO2). Elle a permis de couvrir 19 points de mesure répartis sur la CCAVM et est caractérisée par des influences et environnements variés (secteur résidentiel, rural, routier).

L'exploitation des données a mis en évidence une présence plus importante de polluants sur les secteurs résidentiels, en particulier dans la partie Est de la CCAVM, sur laquelle des dépassements de seuils réglementaires en PM10 ont été relevés à plusieurs reprises. Au cours de la période hivernale, le chauffage résidentiel apparaît comme la principale source d'émission locale, en particulier pour les particules atmosphériques.

S'agissant des sites de mesure en proximité des axes de circulation les plus fréquentés de la CCAVM, l'évolution des concentrations en dioxyde d'azote ne s'est pas révélée être caractéristique d'une forte influence du trafic sur la qualité de l'air.

La deuxième moitié de la campagne s'est déroulée de mai à novembre 2022 a permis de surveiller les niveaux de polluants à de nouveaux emplacements, afin d'acquérir des données représentatives de la qualité de l'air sur l'ensemble des saisons. Pour cette étape, les capteurs ont été équipés de nouvelles cellules de mesure, destinés à la surveillance de l'ozone (O3). Un nouveau rapport d'étude est en cours de rédaction qui doit aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'action en 2023.

Tout au long de cette campagne, des réunions publiques ont été organisées ainsi que la diffusion de plusieurs bulletins d'informations. Les documents sont disponibles sur le site internet de la CCAVM : <https://cc-avm.com/transition-ecologique/pal-acter/>



## NATURA 2000

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'appropriation locales des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire,
- Conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- Procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

### PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

- Mise en œuvre et suivi des espèces et des habitats et des mesures de gestion en leur faveur

- Suivi administratif et technique des contrats de BROSES, COULANGES-LA-VINEUSE et MAILLY-LE-CHÂTEAU pour la restauration et l'entretien de leurs pelouses sèches calcaires,
  - Accompagnement du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sur ces projets de contrats : protection de la grotte des fées à ARCY-SUR-CURE, éco-pâturage (7 contrats),
  - Ouverture d'un local pour les chauves-souris (propriétaire privé à L'ISLE-SUR-SEREIN),
  - Suivi des colonies de mise-bas et d'hibernation des chauves-souris du site Natura 2000,
  - 1<sup>ère</sup> année de suivi de l'AMI de l'Office Français de la Biodiversité pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les pelouses calcaires (projet sur 5 ans),
  - Participation aux rencontres nationales chiroptères.
- **Communication, information, sensibilisation**
    - Élaboration et distribution de la lettre d'infos n°4,
    - Animation d'une journée de sensibilisation pour les écoles de MONTILLOT et de CHÂTEL-CENSOIR (sur la pelouse calcaire de BROSES),
    - Organisation et co-animation d'une journée de formation « prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière »,
    - Animations "nuit de la chauve-souris" à GIVRY et COULANGES-LA-VINEUSE,
    - Tournage de la vidéo du Grand Prix national Natura 2000 obtenu en 2021,
    - Création et diffusion d'outils de communication pour les contrats de BROSES et MAILLY-LE-CHÂTEAU,
    - Mise à jour du site internet <http://sud-yonne.n2000.fr>.
- **Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques**
    - Participation au Comité biodiversité de l'OGS VÉZELAY, PCAET, groupe de travail forêt (et changement climatique), projet de territoire du PETR Pays Avallonnais, projet d'extension du site N2000 du PNRM, Copil régional pelouses, Arrêté de protection de biotope « cavités d'hibernation ».
- **Gestion administrative et financière et suivi de l'animation et du comité de pilotage**
    - Demandes de subvention et de paiement, suivi du budget, programmes et rapports d'activités, organisation du comité de pilotage, communication régulière de l'activité aux membres du comité de pilotage et des partenaires, participation au réseau Natura 2000 (DDT, DREAL, Région).
    - Lancement de l'étude « cartographie des habitats naturels » sur les entités d'ARCY-SUR-CURE et de L'ISLE-SUR-SEREIN.



## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les petites crèches,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap),
- Promouvoir la socialisation de l'enfant,
- Développer des activités de loisirs favorisant l'épanouissement personnel,
- Créer une politique locale et fédératrice de lien social.

## EN 2022

- 143 naissance sur la CCAVM selon les chiffres de la PMI,
- 530 familles ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- 765 enfants ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

### Signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2022-2026

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de la nouvelle Convention Territoriale Globale qui définit le Projet Social 2022-2026, basé sur un diagnostic partagé. Elle fixe un plan d'action sur 5 années autour des thématiques de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, et l'Action Sociale.

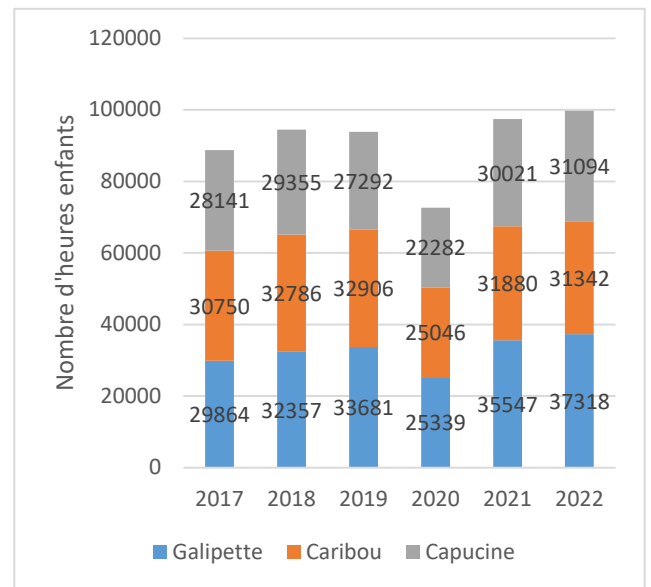
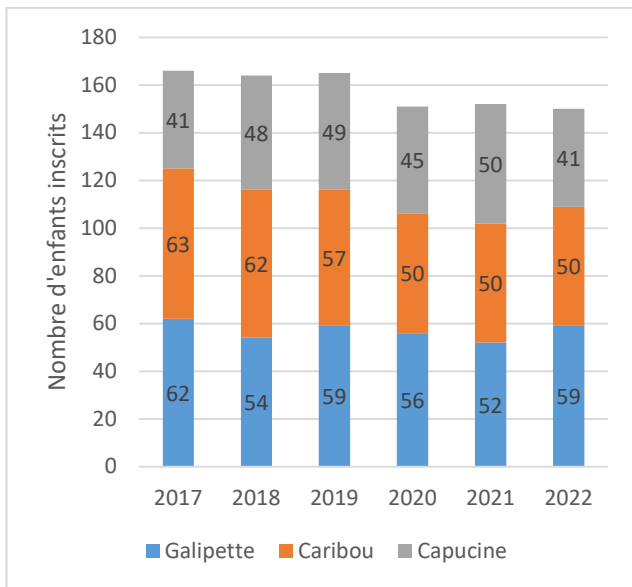
Les Objectifs Généraux sont les suivants : Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le territoire, Penser et construire l'action sociale de manière concertée, Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes.

Le 28 novembre, le Pays Avallonnais, la CCAVM, la CCS, la ville d'AVALLON, l'espace solidarité de la ville d'AVALLON ainsi que la CAF ont signé cette nouvelle CTG.

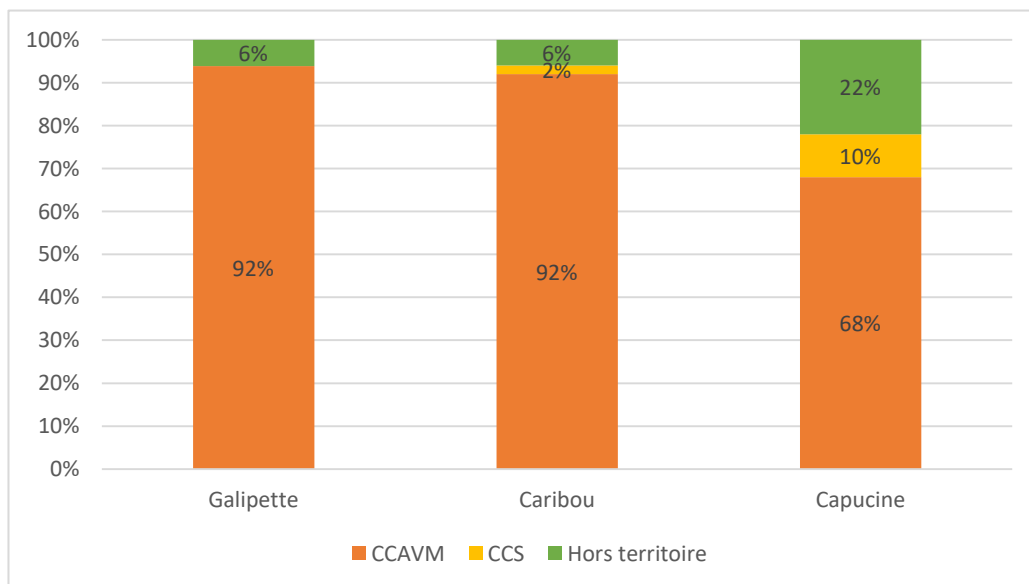


• **Les petites crèches**

*Fréquentations*



*Provenance des enfants*

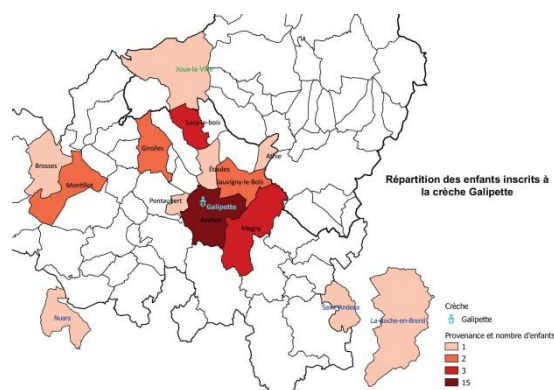


*Les projets*

Les équipes des petites crèches mettent en place chaque année des nouveaux projets ou de nouvelles actions en fonction des besoins des familles et des enfants et des projets portés par la CCAVM.

• **La petite crèche GALIPETTE**

Provenance des enfants inscrits à la petite crèche GALIPETTE



En 2022, la petite crèche GALIPETTE a mis en place des actions en faveur de l'environnement et de sensibilisation à l'éco-citoyenneté dès le plus jeune âge. Considérant que les bons gestes s'acquièrent dès le plus jeune âge, l'équipe porte diverses actions dans le quotidien :

- Le tri des déchets au moment des repas,
- Des jeux issus du recyclage et des journées sans jouet,
- De la vaisselle uniquement en matériaux éco responsables (verre, céramique, inox),
- Des sorties pour ramasser les déchets trouvés dans la nature.

En complément des actions déjà existantes, elle a organisé une semaine dédiée à l'environnement en juin. Au programme : plantation de graines de courge, temps lecture portant sur la thématique de l'environnement (livres choisis en amont à la bibliothèque d'AVALLON), lotos autour du recyclage, étiquetage des poubelles de la crèche avec les logos du tri.



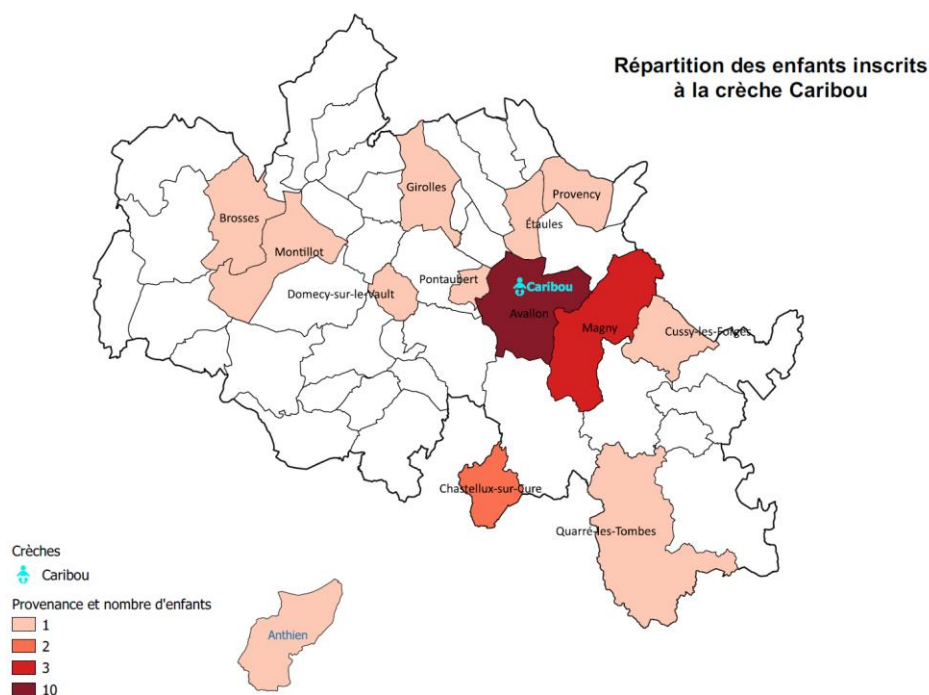
Dans le cadre de l'appel à projet REAAP CAF (réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents), des actions à destination des familles ont été proposées à l'ensemble des familles accueillies dans les 3 crèches, notamment :

- Des ateliers parents-enfants sur des thématiques autour de l'enfant et de la parentalité : le sommeil, l'alimentation, les émotions ... 2 ateliers à GALIPETTE animés par une éducatrice spécialisée, Mme CANTAT sur les émotions et le sommeil du jeune enfant.
- Des ateliers sur l'éveil artistique et culturel : animés par la compagnie de l'entre deux mondes. 3 ateliers ont eu lieu en 2022.
- Une conférence de sensibilisation animée par l'agent inter crèches, le neuropédiatre du CAMSP DR VANCLEENPUTT, une infirmière de PMI, Mme GRIMARD sur l'utilisation des écrans.
- Des ateliers de partage parents/équipe/enfants sur les jeux éducatifs « fabrication maison », dans le cadre de la quinzaine de la parentalité.



- **La petite crèche CARIBOU**

Provenance des enfants inscrits à la petite crèche CARIBOU



En 2022 l'équipe de la petite crèche CARIBOU a souhaité mettre l'accent sur l'ouverture au monde extérieur.

**Les sorties au marché**



Tous les jeudis matin, la crèche se fournit en fruits et légumes frais pour les goûters de la semaine. Lorsque le temps et le taux d'encadrement le permettent, l'équipe se déplace avec un petit groupe d'enfants sur le marché pour aller chercher fruits et légumes. Sous forme d'un petit mémo, les enfants doivent retrouver les ingrédients de la liste établie avec eux au préalable.

Sur le chemin du retour, le groupe s'arrête également à la boulangerie pour prendre le pain (et admirer les poissons dans l'aquarium !). Un petit tour au parc à jeux vers le cinéma pour finir la boucle et le groupe rentre avec les courses.



## La sortie à la bibliothèque



La bibliothécaire se déplace une fois par mois au sein de la petite crèche pour un atelier autour du livre. Les enfants se sont également rendus à la bibliothèque afin de les sensibiliser à ce lieu, et pour leur permettre de découvrir un autre univers et de comprendre le lien entre la bibliothécaire et les livres.

## Les ateliers sensoriels et artistiques de la compagnie de l'Entre deux Mondes

Dans le cadre du projet REAAP des ateliers ont été organisés en collaboration avec la compagnie de l'Entre deux Mondes qui propose des ateliers d'éveil artistique, sensoriels et culturels, adaptés au plus jeune public. Ces trois ateliers étaient ouverts aux familles qui se sont prêtées au jeu avec plaisir, permettant de créer du lien entre les familles, les enfants, l'équipe de la petite crèche et les artistes.







- Les ateliers parents/enfants :

En 2022 la petite crèche CAPUCINE a axé son travail sur le soutien à la parentalité en organisant des ateliers à destination des familles sur diverses thématiques : l'alimentation, la communication gestuelle associée à la parole, les pulsions agressives chez le jeunes-enfants ainsi que des ateliers sur l'éveil artistique. Les ateliers parents-enfants ont pour objectif : d'accompagner les parents en les confortant dans leur rôle éducatif, de permettre aux familles de partager des temps d'échange autour d'une activité ou des thématiques en lien avec les courants pédagogiques actuels, de favoriser l'ouverture à la culture, dès le plus jeune âge, en inscrivant l'éveil artistique et culturel comme étant un levier à la découverte du monde, de répondre et/ou accompagner les parents face à leurs interrogations par rapport à l'alimentation, au développement de l'enfant, etc...

L'équipe pédagogique a réalisé des vidéos de tutoriels sur l'utilisation de la communication gestuelle associée à la parole à destination des parents, via l'application Kidizz.



- La semaine du goût :

Comme tous les ans, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée afin de proposer des activités lors de la semaine du goût. Cette année le thème choisi était : « découvrons les couleurs ».



Une couleur par jour était déclinée sous différents aspects culinaires afin de permettre aux enfants de découvrir, sentir, toucher et goûter différents aliments, qu'ils soient crus, cuits, sucrés ou amers.

Cette semaine a été riche en découverte, les enfants ont beaucoup apprécié, que ce soit chez les bébés ou chez les grands.

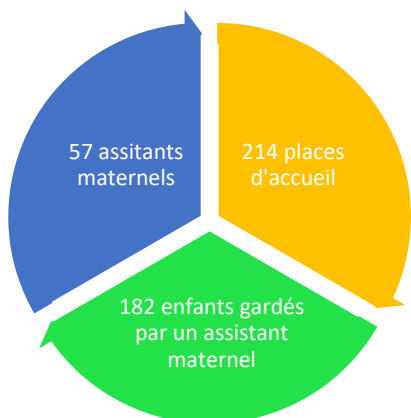


- **Le Relais Petite Enfance**

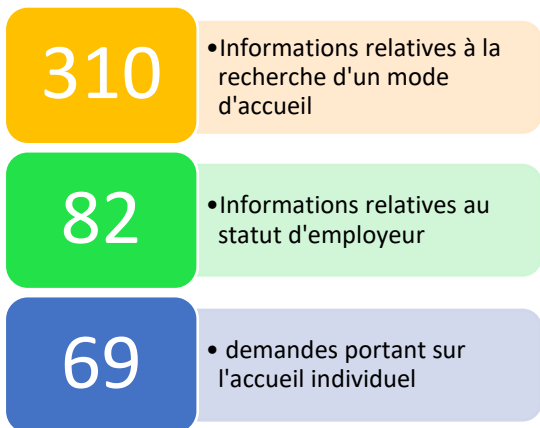
Le relais accompagne :

- Les assistants maternels dans leur parcours de professionnalisation à travers différentes actions : ateliers d'éveil, entretiens administratifs, accompagnement juridique, formation.
- Les enfants dans leur développement, à travers des ateliers d'éveil. Il contribue à un travail préventif auprès de ce jeune public.

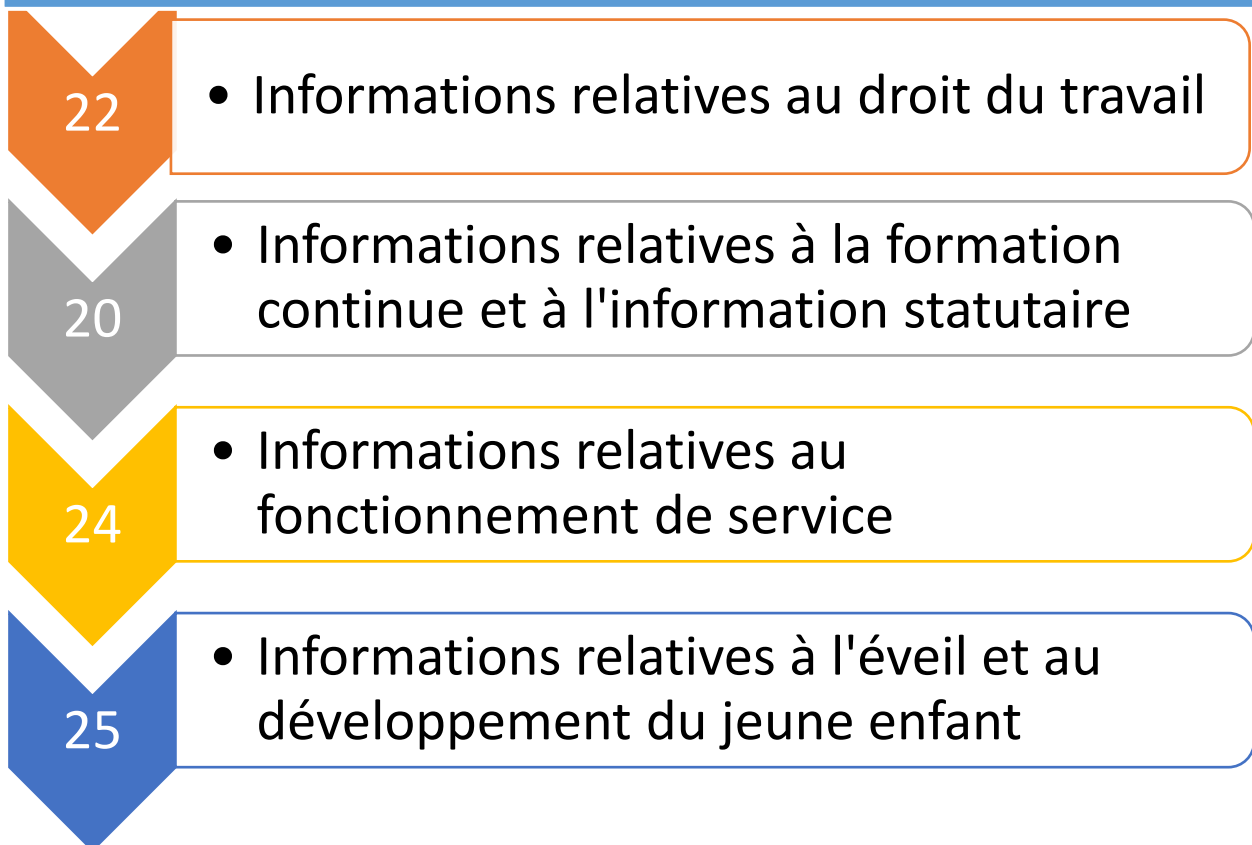
**Le Relais Assistants Maternels (RAM)**



**Les motifs de des parents**



**Les motifs de fréquentation des assistants maternels**



En 2022, 8 assistants maternels ont bénéficié d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

#### Les temps de professionnalisation

- Une formation « un mot un signe »,
- Une soirée professionnelle avec la participation des services de PMI du Conseil Départemental portant sur la nouvelle réglementation du métier d'assistants maternel.



- Une soirée professionnelle en partenariat avec l'espace numérique la Fabrik sur la découverte du site « monenfant.fr » (obligation pour les assistants maternels de s'y inscrire et de mettre à jour leurs disponibilités)



67 ateliers d'éveil ont été proposés aux assistants maternels sur différents sites.

61 enfants différents ont fréquentés les ateliers.

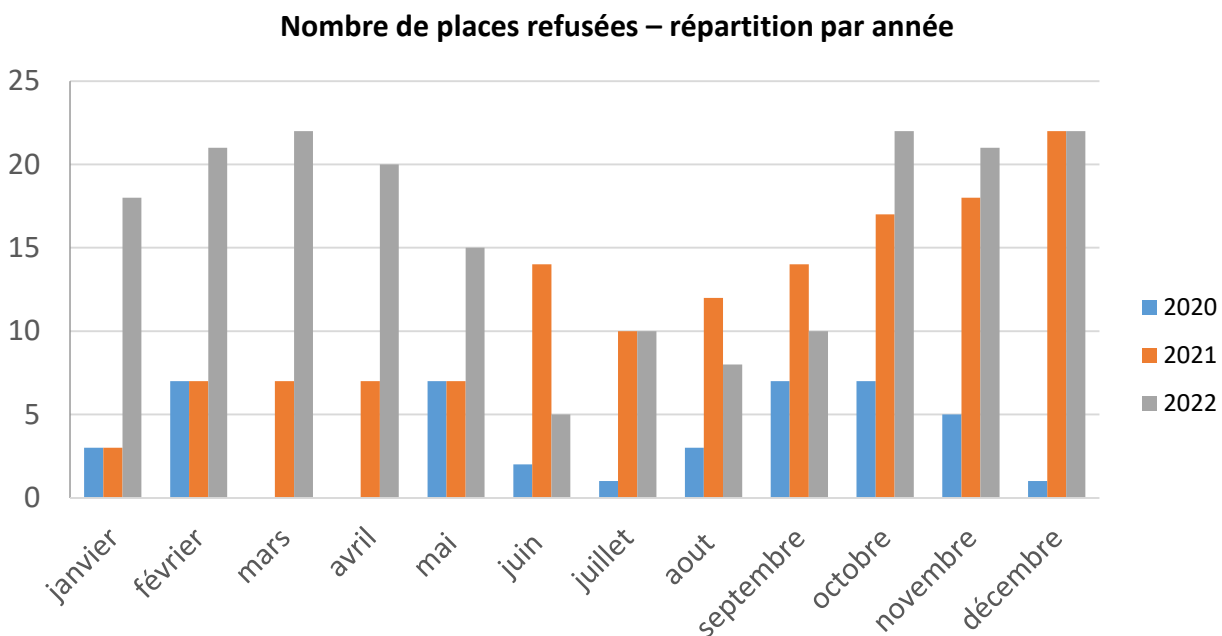
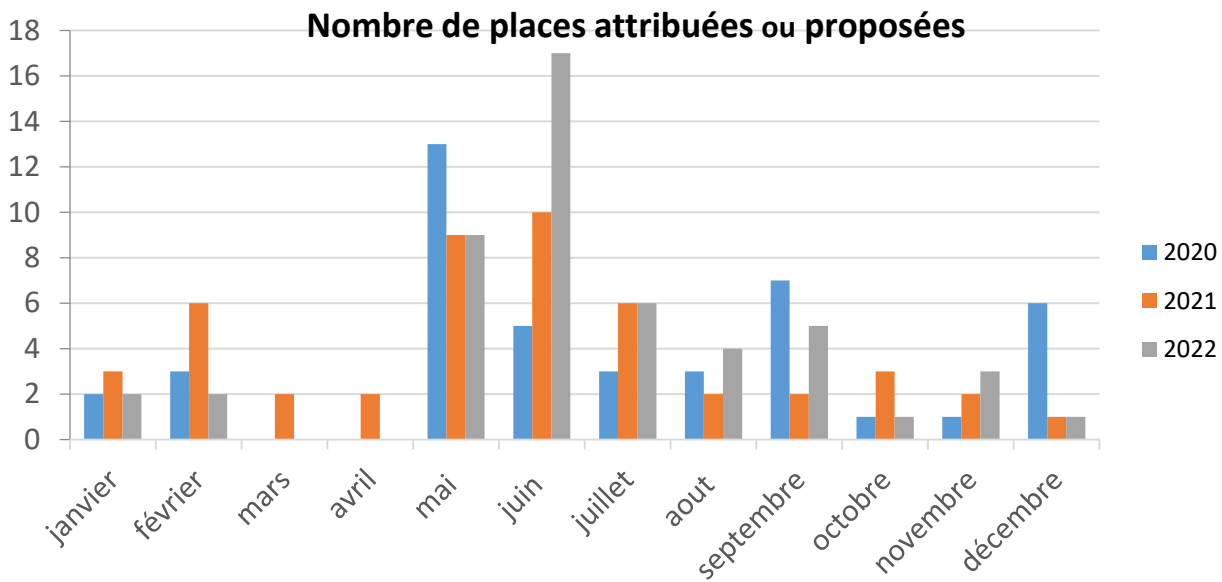
17 assistants maternels différents ont participé à ces ateliers.



9 candidats au métier ont participé à la RIPA « réunion d'information préalable à l'agrément » dont un assistant maternel nouvellement installé en 2022.

#### *Le guichet unique :*

En 2022, 109 dossiers ont été présentés en commission d'attribution des places en crèche : 25 places ont été attribuées, 28 places proposées et 6 accueils occasionnels soit 59 places.



- **Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites**

*Investissements réalisés*

- A l'accueil de loisirs sans hébergement :



La mise en service de l'extension a eu lieu au 7 juillet 2022 pour les vacances d'été.

#### *Investissement réalisé*

La fin du chantier d'extension du bâtiment



Le nouvel espace de restauration



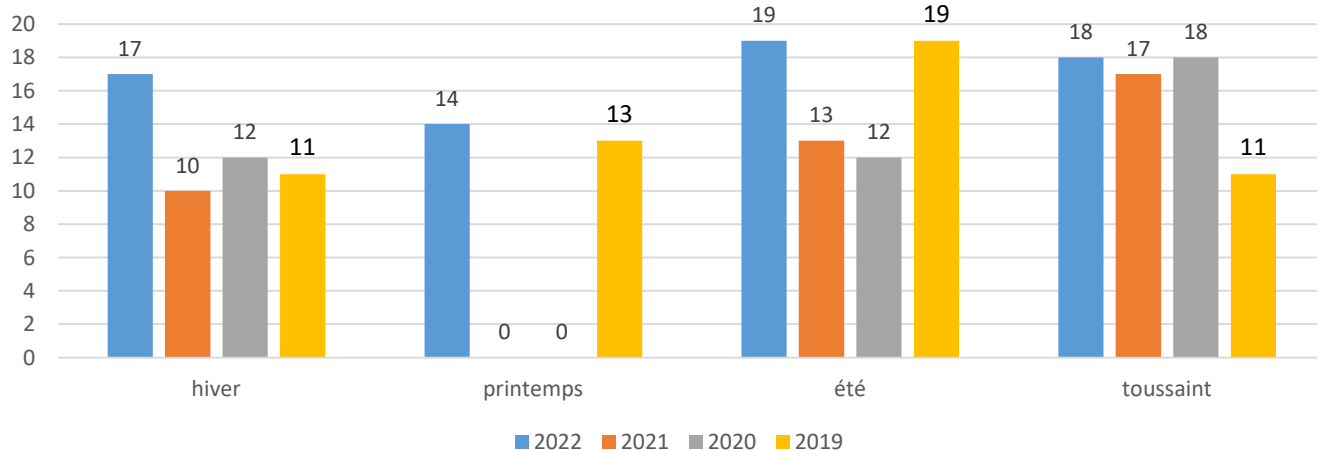
L'espace de sieste

Achat de mobilier et équipement intérieur : 50 chaises pour l'espace de restauration, un lot de tapis de regroupement, 2 bancs, 2 portes manteaux, des étagères pour la ludothèque, du mobilier de bureau pour le site de QUARRÉ-LES-TOMBES ainsi que l'achat d'ordinateurs et une imprimante.

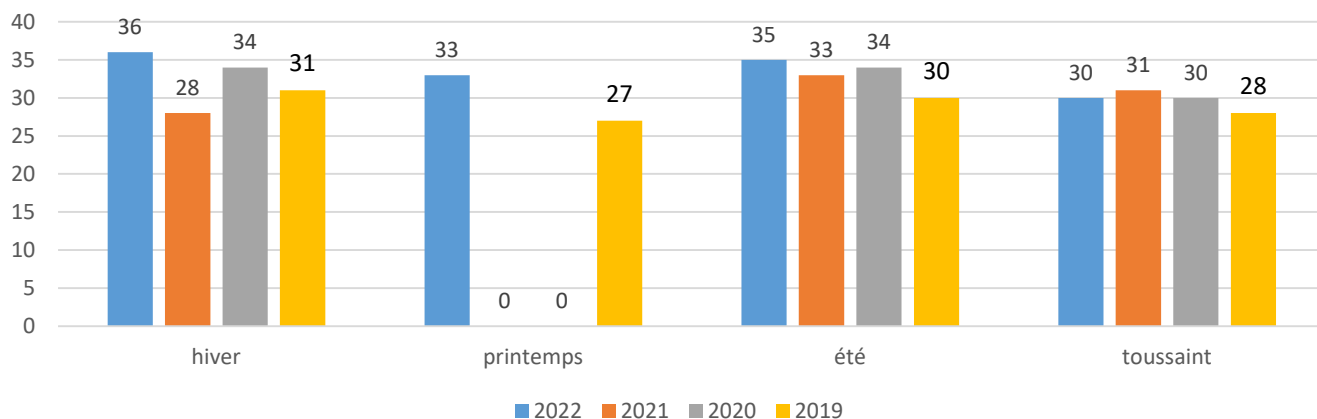
#### *Fréquentation*

	Nombre de familles inscrites			Nombre d'enfants présents			Nombre de jours d'ouverture		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
<b>AVALLON (mercredi et vacances) + SEJOUR</b>	317	333	305	463	474	433	90	109	106
<b>CHÂTEL-CENSOIR (vacances)</b>	27	38	45	42	58	63	35	32	52
<b>QUARRE-LES-TOMBES (mercredi + vacances)</b>	57	70	58	88	100	65	61	64	75

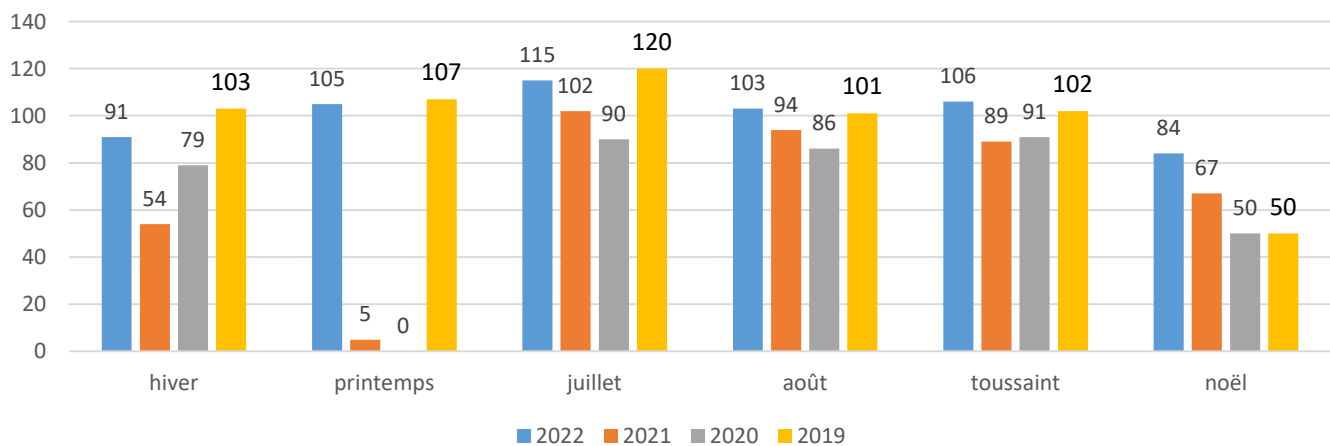
Fréquentation moyenne journalière des vacances "Les Zoulous" - CHÂTEL-CENSOIR



Fréquentation moyenne journalière des vacances "Les Copains d'abord" - QUARRÉ-LES-TOMBES



Fréquentation moyenne journalière des vacances 123 Soleil - AVALLON



Avril 2021 : confinement - service minimum

## LES PROJETS D'ANIMATION

### Echanges de savoir en équipe



Début du projet De la terre à l'assiette – projet d'éducation à l'alimentation (avec les services périscolaires de la ville d'AVALLON et le PETR)



5

Atelier avec Les éveillés du VAL (Chemin des arts)



Fête de quartier



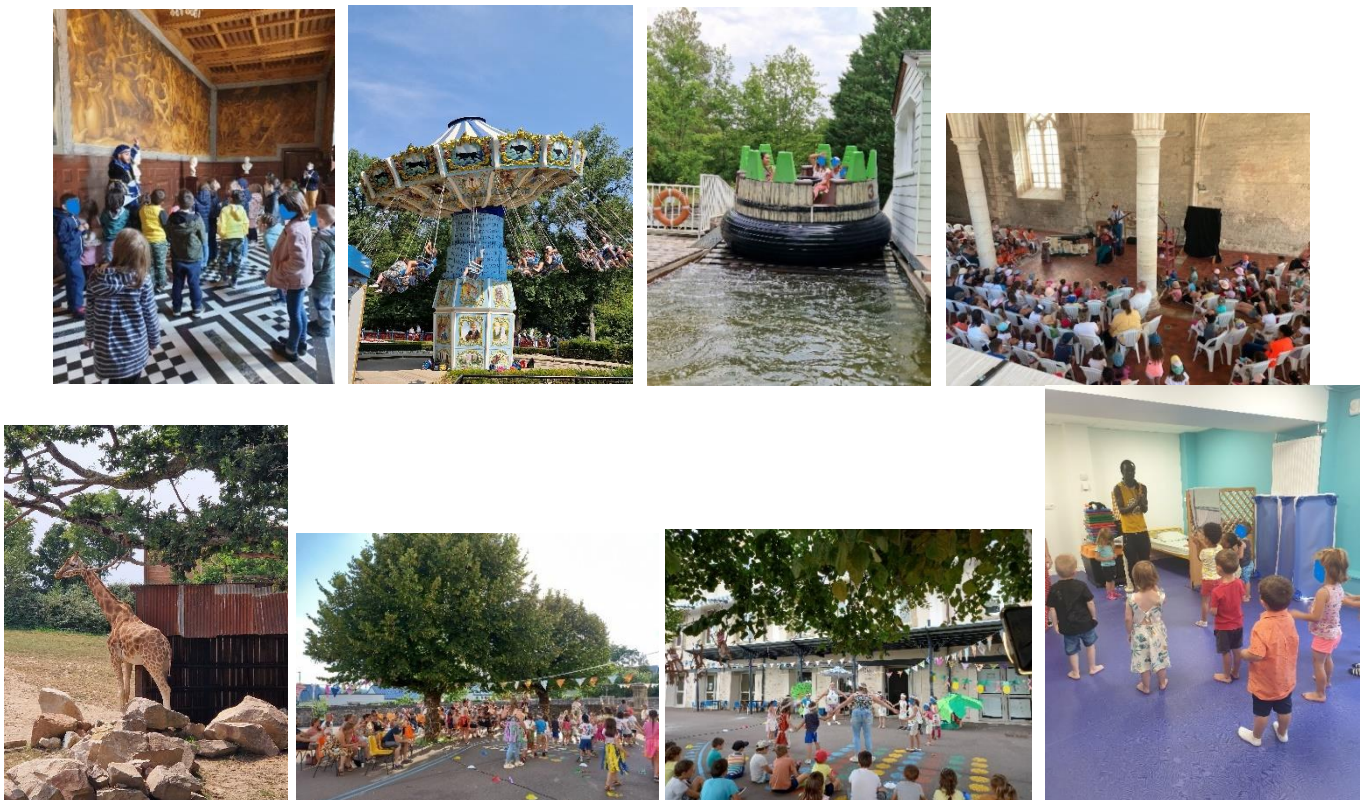
## Fête de Noël



## Défilé halloween



## Spectacle et sorties d'été





## LA JEUNESSE

En 2022, une enquête des besoins des jeunes du territoire a été diffusée dans les collèges afin d'identifier leurs attentes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique jeunesse intercommunale. Un temps de restitution auprès des élèves délégués a également été organisé.



## PISCINE INTERCOMMUNALE

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Permettre à tous d'avoir accès à un équipement de loisir et/ou d'apprentissage de la natation.

### RÉALISATIONS 2022

#### • Transfert de l'équipement au 1<sup>er</sup> Juillet 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 la Piscine d'AVALLON a été transférée de la Mairie d'AVALLON vers la CCAVM, par arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2022/0623 en date du 16 juin 2022.

Une convention de gestion provisoire pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion de la piscine » pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 a été conclue entre la CCAVM et la ville d'AVALLON.

#### • Rôles de l'équipement et fonctionnement

La réhabilitation de la piscine a été réalisée de Noël 2018 à l'été 2020 dans un souci d'articulations autour de trois grands prismes que sont :

- La natation et son apprentissage,
- Les loisirs et le bien-être,
- Les sports et activités aquatiques.

Ces trois mentions s'inscrivent dans un souci de service public au sein d'un équipement partagé de façon permanente entre différents publics que sont : les usagers Grand public (en temps libre ou temps encadré), les Scolaires et les Associations. Il faut malgré tout garder à l'esprit que de nombreuses périodes ont été contraintes par la réglementation sanitaire : fermetures multiples, soumission au Pass Sanitaire et Vaccinal, mais aussi périodiquement vers les écoliers, impactant la fréquentation générale de l'établissement en 2020 jusqu'à Mars 2022.

De manière générale, la piscine vit au rythme de 3 grandes périodes :

1/ **La période scolaire** : Rythme principal de l'établissement dont l'organisation est partagée selon des temps d'accueil des scolaires primaires et secondaires, des usagers Grand public en baignade et bien-être libre ou en activité encadrée type Aqua sports, les samedis matins bébés et familles, différentes leçons (enfants, adultes, groupes), des temps associatifs, etc... Ci-après le planning d'utilisation type de la période scolaire. L'ensemble des actions sont liées à des projets tels que le projet pédagogique scolaire, avec un ensemble d'acteurs (Ecoles, inspection académique, équipe piscine).



Cette période, interdépendante de la météo, revêt souvent une forte demande des vacanciers en termes de leçons de natation. Ainsi au-delà d'assurer les missions de surveillance, de sécurité, de pratiques types stages, l'équipe de la piscine cherche à renforcer les dispositifs de leçons pour permettre la meilleure qualité de service quant au savoir nager. Différents accueils de loisirs viennent également pendant les vacances pour se rafraîchir dans les bassins couverts et les espaces ludiques extérieurs.

En plus des bassins et de l'espace bien-être, les usagers peuvent profiter de l'espace extérieur (jeux d'eau, solarium minéral, et espace végétal) ouvert de juin à septembre.

Des animations viennent ponctuer la saison estivale selon différents projets : soirées à thématique sportive, concerts, jeux proposés aux enfants les mercredis, etc...



#### • Historique et fréquentations 2022



La réhabilitation de la piscine a engendré une fréquentation plus diversifiée, l'espace Bien-être en est une des raisons, tout comme la multiplication de créneaux encadrés par les MNS au service des usagers aux demandes de plus en plus spécifiques.

Comparativement aux autres piscines du département de l'Yonne (Baisse importante de fréquentation entre 2018 et 2022), les effectifs restent stables, son attractivité actuelle et ses améliorations énergétiques rendent la piscine intercommunale d'AVALLON dynamique.

Catégories d'usagers	2020	2021	2022
	(ouverture au 24/08/2020 après travaux)		
Entrée Grand Public Piscine	5 218	13 488	29 387
(Dont Entrée Espace Bien être)	550	1 270	3 086
Leçons et activités (enfants, adultes, aquasports, ...)	1 089	4 198	7 815
Scolaires (Primaires et secondaires)	4 606	11 632	12 999
Groupes (associations, centres divers dont le CAA, Club)	2 405	8 238	14 271
<b>Total</b>	<b>13 318</b>	<b>37 556</b>	<b>64 472</b>

Catégories d'usagers	2022
Entrée Grand Public Piscine	29 387
(Dont Entrée Espace Bien être)	3 086
Leçons et activités (enfants, adultes, aquasports, Stages, ...)	7 815
Scolaires (Primaires et secondaires)	12 999
Groupes (associations, centres divers dont le CAA, Club)	14 271
<b>Total</b>	<b>64 472</b>

Provenance des 12 999 entrées Scolaires

- \*Ecoles Primaires de la CCAVM : 7 245
- \*Ecoles Primaires Hors CCAVM : 2 664
- \*Collèges/Lycée AVALLON : 3 090



- Animations et événementiels



Quelques photos colorées de diverses animations à la Piscine en 2022

(Octobre Rose, Halloween, Moments nocturnes, etc...)



## MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE VEZELAY

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

### RÉALISATIONS 2022

- Santé

*Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien*

La collectivité gère la chaufferie bois de la Maison de Santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 13 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

Des travaux d'isolation phonique des cabinets des médecins généralistes ont été réalisés.

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics (de l'information transversale de 1<sup>er</sup> niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques).

## RÉALISATIONS 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes assure la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) présentes sur son territoire et elles ont été labellisées France Service au cours de l'année 2021.

Pour rappel, les MSAP ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent de porter à connaissance des opérateurs partenaires,
- Le développement des entretiens à distance (entretien Web via l'espace personnel des demandeurs d'emploi).

### • France service CHÂTEL-CENSOIR

Au titre de 2022 :

- Nombre de demandes : 1012 (948 en 2021, 550 en 2020, 893 en 2019, 753 en 2018).

### • France service QUARRÉ-LES-TOMBES

Au titre de 2022 :

- Nombre de demandes : 422 (680 en 2021, 687 en 2020, 642 en 2019, 502 en 2018).

### • Relais France service ARCY-SUR-CURE

ARCYSURCURE disposait d'un Relais de Services Publics dépendant de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en rejoignant la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, la commune a perdu l'animation de ce service qui était apprécié par l'ensemble de la population.

Courant 2019, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec la Commune d'ARCYSURCURE et les différents opérateurs partenaires afin de créer un relais dans la Mairie de la Commune.

Avec succès puisqu'un relais est ouvert à ARCY-SUR-CURE depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Au titre de 2022 :

- Nombre de visites : 1 093 (691 en 2021, 414 en 2020, 114 en 2019),
- Nombre de demandes : 1 300 (925 en 2021, 545 en 2020, 150 en 2019).

# VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Définir une politique d'entretien des voiries communautaires et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux.
- Accompagner les communes dans une démarche d'entretien préventif du réseau routier.

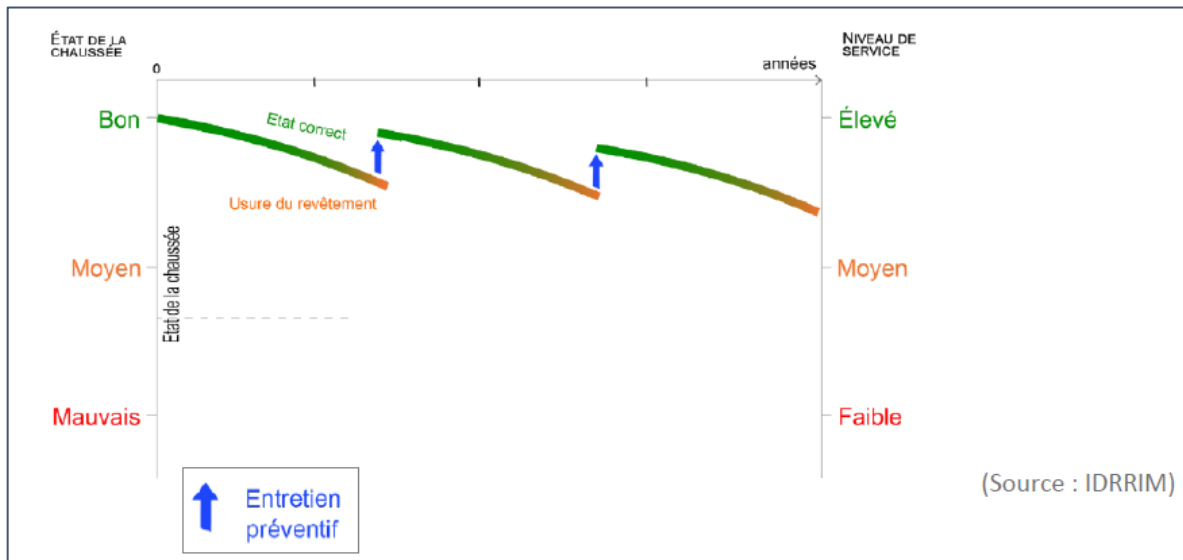
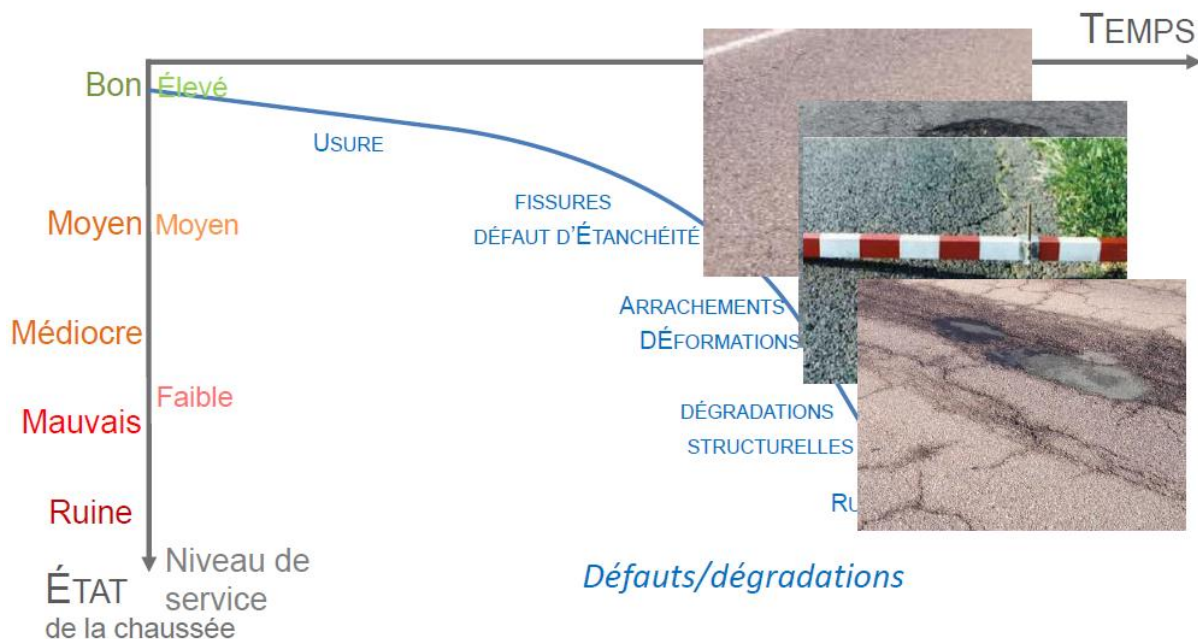


Illustration de l'entretien préventif



Schématisme du vieillissement des chaussées en cas de non-respect de l'entretien préventif

## RÉALISATIONS 2022

### • Voirie

En 2022, les communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances, de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière.

29 communes ont bénéficié d'un, de deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de Communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ANNAY-LA-CÔTE	CUSSY-LES-FORGES	PONTAUBERT
ANNÉOT	DOMECY SUR CURE	QUARRÉ-LES TOMBES
ARCY SUR CURE	ÉTAULES	SAINT-BRANCHER
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	FOISSY LES VÉZELAY	SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
BEAUVILLIERS	FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	SAINT-LÉGER-VAUBAN
BLANNAY	GIROLLES	SAINT-MORÉ
BUSSIÈRES	ISLAND	SERMIZELLES
CCAVM	LUCY LE BOIS	THAROT
CHAMOUX	MENADES	VAULT-DE-LUGNY
CHASTELLUX-SUR-CURE	MONTILLOT	VÉZELAY

À noter :

- 5 communes ont réalisé des travaux d'assainissement des dépendances routières (dérasement, curage de fossés) pour un montant total de 13 030,50 euros TTC,
- 17 communes et la CCAVM ont engagé des travaux sur la signalisation routière horizontale et verticale à la hauteur de 12 121 ,51 euros TTC,
- 22 communes et la CCAVM ont effectué des travaux d'entretien sur les chaussées pour une somme de plus de 708 335,41 euros TTC compris la revalorisation en cours d'année.

La Communauté de Communes a aussi réalisé des travaux sur la voirie intercommunale :

- Reprise en état du chemin de l'émetteur à DOMECY SUR LE VAULT,
- Reprise en état des trottoirs de ZA de la Grande Corvée,
- Reprise en état d'une partie de la voirie (au droit de l'équipement) de la déchetterie de SAINT-BRANCHER.



*Exemples de traitement de la structure de chaussée : Purge*

## SERVICES TECHNIQUES ET BATIMENTS

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Mettre en place une politique de maintenance du patrimoine intercommunautaire bâti et non bâti.
- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires

### RÉALISATIONS 2022

- **Pôle technique et environnemental :**



En 2018, la CCAVM se dote d'un Service Technique pour répondre aux besoins grandissant de maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté de Communes.

En 2021, la collectivité concrétise l'achat d'un bâtiment au 9 rue de la Grande Corvée à AVALLON, nommé Pôle Technique et Environnemental. Ce local acquis par la collectivité est indispensable pour répondre à la demande quotidienne de travaux, de réparations des différentes structures intercommunales.

En automne 2021, les 3 agents techniques se sont installés dans les locaux en l'état.

Courant 2022, une réflexion a été menée pour installer l'ensemble du personnel du Service Technique et du Service Environnement. Cette orientation a été choisie d'une part, pour libérer des bureaux du siège au 9 rue Carnot, et d'autre part, pour faciliter l'accès aux usagers du Service Environnement (parking) souhaitant acheter des sacs ou changer de bacs roulants pour les collectes de déchets.

La collectivité travaille avec un architecte pour réaliser les travaux courant 2023-2024.



*Pôle technique et environnemental*

#### • **Espaces verts**

Les services techniques de la CCAVM assurent également les tontes et les tailles des espaces extérieurs du patrimoine intercommunal.

De nombreux sites sont concernés par cette mission :

- 3 crèches : CAPUCINE, CARIBOU, GALIPETTE,
- 1 Accueil de loisirs : 123 Soleil,
- L'aire de covoiturage (à proximité de l'autoroute),
- Le lac du Crescent : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- La cour de l'Office du tourisme d'AVALLON,
- Les abords des 2 déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT,
- L'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : La Grande Corvée, Porte d'AVALLON et Porte du MORVAN.



*Exemple des travaux « Espaces verts » sur la Zone d'Activité « Porte d'AVALLON »*



*Le Lac du Crescent*

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Assurer et offrir une aire permanente d'accueil aux gens du voyage,
- Proposer une aire adaptée aux grands passages pour les groupes de voyageurs convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

### RÉALISATIONS 2022

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

- **Aire permanente d'accueil des gens du voyage**

En application au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil, la CCAVM a procédé à la fermeture de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du lundi 24 octobre au dimanche 6 novembre 2022.

Comme l'année précédente, de nombreuses familles de cette aire ont été transférées sur l'aire de grand passage durant les 15 jours. Cette dernière a été nettoyée, réparée et aménagée pour l'occasion avec des coffrets électriques supplémentaires et des sanitaires de chantier.

L'objectif de la fermeture a été de réaliser des travaux :

- Le curage du réseau d'assainissement,
- La pose de ralentisseurs de parking afin de faire respecter la vitesse à 10 Km/h dans les allées,
- Des petits travaux d'entretien : changement de compteurs d'eau, de vannes automatisées, finalisation de la sécurisation du bureau d'accueil par une alarme, nettoyage des plateformes et taille des arbustes.



*Photographies de l'aire permanente vide de voyageurs*

Quelques chiffres de l'occupation 2022 :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 10 862 jours (12 790 jours en 2021, 14 082 jours en 2020),
- Nombre total de personnes accueillies : 111 personnes accueillies en 2022 (80 en 2021, 40 en 2020),
- Nombre de caravanes accueillies : 91 caravanes (86 en 2021, 68 en 2020),
- Durée des séjours :
  - 27,8 % moins d'un mois (10,9 % en 2021, 9,1% en 2020),
  - 48,2% plus de six mois (41,3 % en 2021, 48,5 % en 2020),
- Bilan d'encaissement comprenant les droits d'occupation, la consommation en eau et en électricité :
  - en 2020 : 29 576,99 euros,
  - en 2021 : 29 572,51 euros,
  - en 2022 : 35 777,37 euros.

- **Aire de grand passage**

Depuis le 15 juillet 2020, tous les coffrets électriques et les points d'eau ont été vandalisés sur l'aire du grand passage. Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie d'AVALLON a été effectué.

Aujourd'hui, l'aire de grand passage aurait dû être réhabilitée en fonction des exigences du décret mais le projet est suspendu au regard de la situation.

L'aire de grand passage est malgré tout, occupée régulièrement par des petits groupes sans autorisation.

- **Stationnements illicites**

Depuis près de deux ans, des groupes de voyageurs s'installent régulièrement sans autorisation sur les zones d'activité « Porte d'Avallon » ou « Porte du Morvan ». À chaque stationnement illicite, une procédure d'expulsion est lancée auprès des services de l'État et de la gendarmerie.

## STRATEGIE DE MUTUALISATION ET TRANSFERT « EAU ET ASSAINISSEMENT »

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Faire mieux ensemble pour :

- Améliorer l'offre de service rendu à l'utilisateur (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- Optimiser la dépense publique.

### RÉALISATIONS 2022

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2022, six communes ont été utilisatrices du service : BROSSES, DOMECEY-SUR-CURE, PROVENCY, SIAEP de GIROLLES et THAROISEAU ce qui correspond à un volume de 472 heures de prestation.

Une réflexion est menée concernant la création d'une cuisine centrale intercommunale et la mise en place d'un service commun « brigade verte » au sein de la CCAVM.

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

*SPANC - secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES (7 communes)*

Mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à SUEZ Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2022, ont été traités :

- 51 installations ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

Pour les installations neuves ou réhabilitées :

- 11 Contrôles de conception et d'implantation réalisés sur l'année 2022,
- 33 Contrôles de réalisation effectués sur l'année 2022.

*SPANC - secteur AVALLONNAIS – VÉZELIEN (38 communes)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

**En attente du rapport d'activités 2022 de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.**

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

## RÉALISATIONS 2022

Le PETR du Pays Avallonnais a recruté une chargée de communication en octobre 2018. Au cours de l'année 2022 elle est mise à disposition de la CCAVM pour des missions de communication à raison de 30% de son temps de travail.

La communication de la CCAVM comporte deux volets : la communication générale de la structure et la communication spécifique aux projets et actions des services.

### • **Commission Communication**

La communication générale de la CCAVM relève de la Commission Communication, qui est régulièrement informée des communications des services, dans un souci de cohérence notamment.

En 2022, la Commission a poursuivi le travail autour du lancement de l'application mobile INTRAMUROS. Sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais, ce dernier s'est engagé pour 3 ans à compter de juin 2022. Cette application mobile d'information locale est ainsi mutualisée entre le PETR du Pays Avallonnais et les 2 Communautés de Communes et 83 communes qui le composent.

La Commission a aussi travaillé sur le déploiement de l'application auprès des services ainsi que sur une charte de langage afin d'uniformiser les contenus.



## IntraMuros

En exemples d'outils de communication, on peut aussi citer l'alimentation du site Internet selon les actualités.

Aussi, compte-tenu des divers dossiers de communication et de leurs échéances, la Commission Communication a poursuivi son travail sur l'identité de la collectivité, sans en faire une priorité. Ce travail sera à continuer, notamment en lien avec le projet de territoire.

Enfin, la Commission s'est interrogée sur les besoins et moyens de communication à mettre en œuvre, en lien avec les ressources disponibles (humains et financiers). Il est précisé que la mise à disposition de l'agent du PETR du Pays Avallonnais prendra fin en 2023, des solutions sont alors à trouver.

Les projets à développer sont notamment la refonte du site internet, la création d'une guide de présentation de la CCAVM pour les élus et le grand public. Les projets de bulletin / lettre d'information et de création d'une page Facebook sont toujours mentionnés.

### • **Communication des services**

Concernant la communication des services, voici quelques exemples des actions menées en 2022 : publicités dans les magazines locaux et bulletins municipaux (exemple pour la plateforme e-commerce, la collecte des déchets ou encore le transfert de la piscine), invitations, revue écologique, communication autour des nouvelles boucles du transport à la demande...

**AVALLON VÉZELAY MORVAN CCAVM**  
**C'est quoi ?**

48 communes regroupées pour apporter le service aux habitants.  
 71 élus communaux élus 21 composant le bureau, président, adjoints et vice-présidents élus stratégiques et les conseils municipaux élus locaux.  
 Au cœur de nos élus, une assemblée d'élus administratifs et techniques assure le quotidien.

Le financement d'une telle structure est assuré par la fiscalité locale par les usagers et des fonds d'Etat.  
 L'objectif commun est d'établir un projet de développement et d'aménagement de l'espace tout en mutualisant les moyens administratifs et financiers.  
 En travaillant d'une façon groupée, nous sommes plus forts et aptes à affronter les défis de demain.

**Le champ des compétences est vaste, certaines sont obligatoires, optionnelles ou facultatives :**

- Développement économique et tourisme**
  - Commercialisation de 237 Q00M dans les zones d'activités, Portes d'Avallon et du Morvan.
  - Mise en place d'une plateforme numérique qui permet à chaque acteur économique du territoire de disposer d'une boutique en ligne.
  - Aide aux entreprises par des subventions en lien avec le Région.
  - Promotion touristique confiée à l'Office de Tourisme du Grand Vézelay.
- Environnement**
  - Déchets : collecte et traitement des déchets ménagers et du tri (en partie à portés) et la benne (en support volontaire), gestion des déchets verts (ouverture de salle de déchèterie).
  - ÉCOLE de vos déchets pour encourager les citoyens.
  - Transition écologique : mise en œuvre du Plan Climat Aire Énergie Territoriale (PCAET) avec un programme d'actions sur 6 ans, projet PAL ACTER pour la qualité de l'air.
- Nature 2000**
  - Animation du site de 5000 hectares : préservation des milieux naturels et des espèces menacées. Plan d'actions : protection des chèvres-souris et de leurs lieux de vie.
- Action sociale**
  - Politique enfance jeunesse : contribuer à l'épanouissement des enfants et aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle à l'aide de 700 heures/an en moyenne.
  - Création des modes de garde et d'éveil : Périsse Petite Enfance, information sur les modes d'accueil Périsse Assurés Maternels (PAM) qui mobilise les bénévoles et l'expérience de ses assistants maternels.
  - Création de lieux de regroupement (CR) : 3 sites d'accueil.
- Aménagement de l'espace**
  - Urbanisme : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) opérationnel depuis avril 2021 et qui permet de répondre aux enjeux de protection des paysages, de développement économique et résidentiel.
  - Mise en place d'un service commun d'instruction du droit des sols qui permet la mutualisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.
  - Mobilité : Ordonnance et gestion du transport à la demande, création de ligne de covoiturage à la demande d'autorisations d'urbanisme.
  - Mobilité : Ordonnance et gestion du transport à la demande, création de ligne de covoiturage à la demande d'autorisations d'urbanisme.

Le CCAVM travaille avec les compétences pour développer les Maisons France Services, gérer les aires d'accueil des gens du voyage, garantir et élargir de son fonctionnement les services Développement dans le cadre du Service Public d'Aménagement Local Collectif (SPALC) gérer les sites avec notamment le marché mutualisé pour les communes (gestion des chantiers, travaux et matériaux) et le service d'accompagnement à la rénovation énergétique du Plan Avallonnais.

CCAVM, un lieu à votre écoute : 8 rue Carnot 89200 AVALLON 03 86 34 38 06  
 www.ccavm.com Notre agenda quotidien : venez rendre la vie meilleure !

**AVALLON et ses environs**

**Agence de cuisine - Salles de bain de A à Z - électricité - plomberie - Projets en 3D**

**STÉPHANE LORENZINI**  
 Agence de cuisine - Salles de bain de A à Z - électricité - plomberie - Projets en 3D

1, bis rue de Lyon - 89200 AVALLON  
 03 86 46 77 71 07 87 21 14 41  
 stephane.lorenzini@orange.fr  
 Nos cuisines et salles de bains : www.lorenzini-agencement.fr

**CR STOVAO**  
 Peintre - Décorateur VICTOR  
 Peinture, plâtrerie, revêtement sols et murs, revêtement, vitrification de piscines

89200 EAULE-LE-HAUT  
 Tél : 06 70 20 38 42

**ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE**  
 Neuf et rénovation  
 Installation - Dépannage  
 Chauffage & Inertage

André WANCKENOLLE  
 Receveur (Aide D'État)  
 11, quai de l'Yser - 89440 L'YSE-SUR-SEIGN  
 Tél. 03 86 34 45 45 - Fax 03 86 34 45 44  
 andre.wanckenolle@orange.fr

**Avallonnais.MonCommerçantChezMoi.fr**

**LES AVANTAGES DE LA PLATEFORME :**

- Achat multitenants en une seule commande
- Paiement sécurisé
- Click and collect
- Services de livraison

Retrouvez les commerçants, artisans, les producteurs locaux sur la plateforme e-commerce des Avallonnais.  
 134 boutiques, 800 produits en ligne  
 Une page Facebook dédiée pour se retrouver et échanger

Un technicien à votre disposition :  
 Stephan JULES 06 01 88 72 78

Visitez, repérez, puis rendez-vous dans vos boutiques !

Le CCAVM donne l'opportunité aux acteurs économiques d'être présent sur l'espace numérique.

**VIE MUNICIPALE**

**LE TRANSFERT DE LA PISCINE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**

Depuis 1968 la piscine d'Avallon accueille un public nombreux, issu de la Ville d'Avallon, mais également des communes, voire des départements voisins. Depuis août 2020, c'est un établissement totalement renouvelé et modernisé qui propose au public des services plus nombreux et plus variés, adaptés à la demande du moment.

Aujourd'hui, une nouvelle étape a été franchie : le transfert du service à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CCAVM).

Chronologie d'un transfert  
 Le 8 février 2022, le Comité de Communes Avallon Vézelay Morvan a débattu favorablement pour permettre à sa charge la compétence « entretien et gestion de la piscine municipale ».

Les 48 communes membres de la CCAVM se sont engagées majoritairement par une délibération de transfert de compétence, définitivement actée par le Préfet de l'Yonne le 16 juin 2022.

Depuis, depuis le 1er juillet 2022, la piscine est un service intercommunal.

Quelles conséquences ?  
 Ce transfert de compétence se traduit par la mise à disposition des biens, meubles ou immobiles, nécessaires à l'exercice de cette compétence, mais aussi des droits et obligations qui y sont attachés, tels que les recours, les marchés, les contrats... L'ensemble du personnel affecté à la piscine est également transféré (sauf exceptions, notes d'accueil et agents en charge de la gestion technique de la structure). Ce sont ainsi 12 agents permanents à temps complet qui rejoignent les effectifs de la CCAVM.

À titre transitoire, du 1er juillet au 31 décembre 2022, c'est la Ville d'Avallon qui continue à gérer le fonctionnement courant de la piscine, selon des modalités définies dans une convention de gestion conclue entre les deux structures, afin de permettre à la CCAVM de mettre en place une organisation pérenne, tout en assurant la continuité du service public.

Je vais à la piscine, qu'est-ce qui change ?  
 Pour les usagers, ce transfert d'effectif au 1er juillet 2022 de manière transparente. Le personnel du service, les plages d'ouverture au public, les activités proposées ou les tarifs demeurent les mêmes.

**LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ**

**Jeudi 14 juillet**  
 Chronologie piscine 21h00 :  
 À partir de 18h : Manifestation des agents municipaux (pompier, gendarme, policier) et municipale (musique) toutes les 30 minutes.  
 Manifestation de l'association de la piscine dans l'espace bien-être.

**Lundi 15 août**  
 Chronologie piscine 21h00 :  
 À partir de 18h : Manifestation des agents municipaux (pompier, gendarme, policier) et municipale (musique) toutes les 30 minutes.  
 Manifestation de l'association de la piscine dans l'espace bien-être.

**Vendredi 19 août**  
 Chronologie piscine 21h00 :  
 À partir de 18h : Manifestation des agents municipaux (pompier, gendarme, policier) et municipale (musique) toutes les 30 minutes.  
 Manifestation de l'association de la piscine dans l'espace bien-être.

**SOIRÉE D'INFORMATION**  
 Organisée par le Relais Petite Enfance de la CCAVM

**Assistant.e maternel.le**  
**Pourquoi pas moi ?**

Le métier  
 L'agrément  
 L'employabilité  
 Le quotidien  
 La formation  
 Les aides

**Vous êtes intéressé.e par le métier ?**  
 Pour en savoir plus, inscrivez-vous en matière afin de participer à une soirée d'information prochainement organisée à Arcy-sur-Cure

**Êtes-ils lieux du métier sur la CCAVM**

- Nombre d'assistant.e maternel.le en baisse sur le territoire
- Des besoins de garde toujours importants pour les familles

**Présentation du métier**

- La procédure d'agrément
- Les aides mobilisables
- Le projet d'accueil

**L'accompagnement du Relais**

- Les ateliers d'éveil
- Les permanences administratives
- Un recensement des disponibilités
- Un suivi de la formation continue

Partenaires du Relais Petite Enfance de la CCAVM :  
 Mairie d'Avallon, l'Yonne, Service Familial et de l'Enfance de la CCAVM

**Transport à la demande**

**Nouvelles boucles à partir du 1er mai 2022 vers Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Quarré-les-Tombes et Vézelay. Et aussi toujours en service : le TAD vers Avallon.**

**Circuit 1 : mardi 14h - 18h**  
 Arcy-sur-Cure, Vézelay, Châtel-Censoir, Quarré-les-Tombes, Avallon

**Circuit 2 : jeudi 8h - 13h**  
 Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir, Arcy-sur-Cure, Vézelay, Quarré-les-Tombes, Avallon

**Circuit 3 : mardi 8h - 13h**  
 Sainte-Magnance, Saint-Brancher, Bussières, Beauvilliers, Saint-Léger-Vauban, Quarré-les-Tombes, Avallon

**Circuit 4 : mercredi 8h - 13h**  
 Vézelay, Châtel-Censoir, Arcy-sur-Cure, Quarré-les-Tombes, Avallon

Contactez les Taxis Moffront la veille de votre circuit avant 12h  
 03 86 34 09 79

1,5€

**Eco-logique**  
 LA REVUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CCAVM

**Ça chauffe pour la planète !**

À l'heure où la crise écologique ne peut plus être ignorée, le rapport alarmant du GIEC vient nous rappeler que le temps est compté pour notre planète bleue et que nous devons tous contribuer pour limiter notre impact écologique.

Qu'est-ce que le GIEC ?  
 Le GIEC (pour Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) est une organisation regroupant 195 États membres de l'ONU dont l'objectif est de faire régulièrement un état des lieux des connaissances scientifiques les plus avancées sur le climat. Il réunit des milliers de scientifiques volontaires du monde entier pour évaluer, analyser et synthétiser les nombreuses études scientifiques sur le sujet.

Les États membres peuvent contribuer volontairement au budget annuel qui était d'environ 6 millions d'euros en 2021. La contribution de la France s'élevait à 1 million d'euros !

L'expertise scientifique est conduite par trois groupes de travail :  
 • Le groupe de travail 1 (volet 1) évalue les aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du climat.  
 • Le groupe de travail 2 (volet 2) s'occupe des questions concernant la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels aux changements climatiques, les conséquences négatives et positives de ces changements et les possibilités de s'y adapter.  
 • Le groupe de travail 3 (volet 3) évalue les solutions envisageables pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ou atténuer de toute autre manière les changements climatiques.

Concentrons nous sur le volet 1. Les prochaines revues Eco-Logique vous présenteront les points à retenir des volets 2 et 3.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

9, rue Carnot - 89200 AVALLON

03 86 34 38 06

[contact@cc-avm.fr](mailto:contact@cc-avm.fr)

[www.cc-avm.com](http://www.cc-avm.com)